



*SOCIÉTÉ MUTUALISTE CHIRURGICALE ET COMPLÉMENTAIRE  
DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE*

## **Rapport sur la solvabilité et la situation financière**

### **SFCR**

**Nom de l'organisme :**

**Société Mutualiste Chirurgicale et Complémentaire  
du Personnel de la Banque de France (SMCC)**

**SIREN : 775 657 125**

**Au 31/12/2025**

## Table des matières

<i>PRESENTATION DE LA SMCC</i> .....	3
<b>A. Activité et résultats</b> .....	6
<b>A.1</b> Activité .....	6
<b>A.2</b> Résultats de souscription .....	6
<b>A.3</b> Résultats des investissements .....	7
<b>A.4</b> Résultats des autres activités.....	7
<b>A.5</b> Autres informations .....	7
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	8
<b>B.1</b> Informations générales sur le système de gouvernance .....	8
B.1.1 Organisation générale .....	8
B.1.2 Le Conseil d'Administration .....	8
B.1.2.1 L'organisation du Conseil d'Administration .....	8
B.1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration.....	10
B.1.3 Autres commissions.....	12
B.1.4 Les dirigeants effectifs.....	12
B.1.5 Les fonctions clés.....	13
B.1.6 Pratique et politique de rémunération.....	13
B.1.7 Adéquation du système de gouvernance.....	14
<b>B.2</b> Exigences de compétences et d'honorabilité .....	14
<b>B.3</b> Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	14
B.3.1 Généralités .....	14
B.3.2 Cartographie des risques.....	15
B.3.3 Évaluation Interne des Risques de Solvabilité (EIRS) / Own Risk Solvency Assesment (ORSA) .....	16
B.3.4 Rôle spécifique de la fonction gestion des risques .....	17
B.3.5 Stratégie de Résilience Numérique (Règlement DORA).....	17
<b>B.4</b> Système de contrôle interne .....	18
B.4.1 L'environnement du Contrôle interne.....	18
B.4.2 Dispositifs de contrôle interne par domaines.....	20
B.4.3 Rôle spécifique de la fonction Vérification de la Conformité .....	21
<b>B.5</b> Fonction d'audit interne.....	21
<b>B.6</b> Fonction actuarielle.....	23
<b>B.7</b> Sous-traitance.....	23
<b>B.8</b> Autres informations .....	25

<b>C.</b>	<b>Profil de risque</b>	26
<b>C.1</b>	Risque de souscription	26
C.1.1	Appréhension du risque de souscription au sein de la SMCC	26
C.1.2	Mesure du risque de souscription et éléments de maîtrise	26
<b>C.2</b>	Risque de marché	27
C.2.1	Appréhension du risque de marché au sein de la SMCC	27
C.2.2	Mesure du risque de marché et éléments de maîtrise	27
<b>C.3</b>	Risque de crédit	28
C.3.1	Appréhension du risque de crédit au sein de la SMCC	28
C.3.2	Mesure du risque de crédit et éléments de maîtrise	28
<b>C.4</b>	Risque de liquidité	28
C.4.1	Appréhension du risque de liquidité au sein de la SMCC	28
C.4.2	Mesure du risque de liquidité et éléments de maîtrise	28
<b>C.5</b>	Risque opérationnel	29
C.5.1	Appréhension du risque opérationnel au sein de la SMCC	29
C.5.2	Mesure du risque opérationnel et éléments de maîtrise	29
C.5.3	Spécificité des risques TIC	30
<b>C.6</b>	Autres risques importants	30
<b>C.7</b>	Autres informations	30
<b>D.</b>	<b>Valorisation à des fins de solvabilité</b>	31
D.1.	Actifs	32
D.2.	Provisions Techniques	35
D.3.	Autres passifs	36
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives	36
D.5.	Autres informations	36
<b>E.</b>	<b>Gestion du capital En K Euros</b>	38
<b>E.1</b>	Fonds propres	38
<b>E.2</b>	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	39
<b>E.3</b>	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	40
<b>E.4</b>	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	40
<b>E.5</b>	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40
<b>E.6</b>	Autres informations	40
	<b>Annexe – Etats Quantitatifs – 28 pages</b>	42

## ***PRESENTATION DE LA SMCC***

La Société Mutualiste Chirurgicale et Complémentaire du personnel de la Banque de France (SMCC) est une mutuelle du Livre 2 régie par le code de la Mutualité, agréée pour pratiquer des opérations relevant des branches 1 (Accident) et 2 (Maladie).

L'activité de la mutuelle se structure autour des valeurs fondatrices qui sont la solidarité face à la maladie, des services efficaces et des aides pour pallier les aléas de la vie, ainsi qu'une gestion transparente au meilleur coût.

La Mutuelle assure les contrats collectifs des personnels et anciens personnels de la Banque de France, des contrats SMCC regroupant d'une part des couvertures collectives des personnels d'organismes ayant un lien avec la Banque de France et d'autre part, des couvertures d'adhérents individuels ayant ou ayant eu un lien avec la Banque de France mais n'entrant pas dans le champ des contrats collectifs.

Son ambition est de rendre le meilleur service au seul bénéficiaire des adhérents et dans l'intérêt de la Banque de France.

La gouvernance de la mutuelle repose sur les trois acteurs suivants :

- Le Conseil d'Administration et la Direction opérationnelle qui portent la définition, la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites,
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers,
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs respectifs et spécifiques.

La gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe du double regard qui stipule que toute décision significative soit au moins vue par deux personnes, en l'occurrence les dirigeants effectifs,
- Le principe de la personne prudente : la mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Au début de l'année 2021, la Banque de France a diligenté un appel d'offres public pour la couverture collective complémentaire santé de ses salariés et retraités au terme duquel elle a à nouveau confié ladite couverture à la SMCC pour la période 2022 – 2026.

À la fin de l'année 2025, la Banque de France a demandé à la SMCC de proroger ces contrats jusqu'au 31/12/2027, ce qui a fait l'objet d'avenants stipulant d'une part cette prorogation, d'autre part certaines conditions de pilotage de l'équilibre des contrats et des cotisations.

Depuis 2010, la SMCC s'est appuyée sur le même délégataire de gestion, devenu aujourd'hui au fil des rapprochements et fusions Malakoff Humanis Prévoyance, et sur CNP Assurances et Malakoff Humanis Prévoyance en tant que réassureurs en quote-part de respectivement 40 % et 8%, pour les contrats collectifs souscrits par la Banque de France. À compter du 01/01/2025, la couverture de réassurance de la SMCC change, consistant en une quote-part de 24 % réassurée par Malakoff Humanis Prévoyance, et une quote-part de 16% réassurée par la MGEN.

Par ailleurs, la SMCC a signé pour la période 2022 – 2026 des nouveaux contrats collectifs obligatoires, y compris pour les ayants droit, avec divers organismes liés à la Banque de France ayant leurs propres salariés. La couverture unique et les conditions tarifaires identiques permettent leur mutualisation financière y compris avec les contrats individuels. C'est ainsi que 13 contrats collectifs (Comités Sociaux et Économiques, associations diverses, Société Coopérative) ont été signés (Europafi ayant fait le choix d'un autre assureur à compter du 01/01/2022). Un contrat collectif obligatoire supplémentaire a été élaboré et souscrit à effet du 01/01/2026 par une nouvelle filiale Banque de France, la SAS Immobilière de la Vrillière, qui reprend le personnel de gardiens d'immeuble jusqu'alors inclus dans le personnel de la Banque de France, et un avenant au contrat de l'ADCART a été signé prenant en compte le caractère obligatoire des adhérents stagiaires handicapés du Cart.

### Les contrats collectifs Banque de France :

Période 2022 – 2026 prorogée à 2027

- Les frais de gestion des contrats représentent 6% des cotisations dont 4.5% des cotisations représentant les frais de gestion Malakoff Humanis Prévoyance et 1.5% les frais de gestion SMCC. Ils seront fixés à 7 % en 2027 dont 4.5 % de commission de gestion Malakoff Humanis Prévoyance.
- Les frais des réassureurs sont désormais de 1.5% des cotisations réassurées et les commissions de réassurance de 4.5 %.
- 100% des résultats bénéficiaires des contrats sont réaffectés dans une Provision pour Participation aux Excédents (PPE) de l'année N+1. Dans ce cas, il est doté dans la PPE des réassureurs 100% du résultat à hauteur de la quote-part de ces derniers (40%).
- En cas de résultat déficitaire, il est effectué une reprise de provision à hauteur de 100% du résultat déficitaire du contrat. Cette reprise est également supportée par les réassureurs à 100% à hauteur de leur quote-part.
- Les cotisations de l'exercice 2022 ont été fixées en tenant compte de l'expérience de la SMCC sur les charges de prestations sur les années 2015 à 2021, du nouveau barème de garantie, des perspectives d'indexations des contrats autorisées par le cahier des charges, et du niveau des PPE redistribuables aux adhérents connu lors de la réponse à l'Appel d'Offres.
- Une Provision pour Risques Croissants (PRC) a été constituée dès la fin 2021, anticipant sur 5 ans un Best Estimate d'une possible insuffisance des ressources (Cotisations, financement des dépenses d'action sociale et de prévention par la Banque de France) par rapport aux charges (Prestations, Prestations à caractère social, Frais de fonctionnement). À compter du 31/12/2024, cette PRC n'est plus dotée car les ressources de la SMCC suffisent à couvrir les charges.
- Les conditions de révisions annuelles des cotisations sont contractualisées. À effet du 01/01/2026, les tarifs sont indexés sous la forme de 3 composantes :
  - Re (Réglementaire), correspondants aux anticipations des mesures de la loi de financement de la sécurité sociale sur les dépenses complémentaires,
  - Ri (Interne), en fonction des déséquilibres observés des comptes techniques (Ri limitée à 5%),
  - PMSS : Plafond mensuel de la sécurité sociale.
- Le tableau ci-dessous décrit les indexations mises en œuvre à effet du 01/01/2026

*Indexation des contrats au 01/01/2026*

	PMSS	Ri	Re	Global
Contrat obligatoire des salariés	2.04%	2.50%	2.20%	6.89%
Contrat Facultatif des retraités	2.04%	1.00%	1.70%	4.81%

## Les contrats SMCC, collectifs hors BDF et individuels :

Ils sont comptabilisés globalement et sont équilibrés annuellement.

### Action Sociale et Prévention

Suite à des discussions avec la Banque de France en 2023, il a été décidé un changement dans l'allocation des enveloppes de financement de la Banque de France synthétisé ci-dessous :

#### Contributions de la Banque de France au Fonds d'Action sociale et à la Prévention

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Enveloppe maximum du Fonds d'Action Sociale	250 000 €	150 000 €
Enveloppe forfaitaire Prévention	75 000 €	175 000 €

Pour l'exercice 2025, la SMCC a perçu de la Banque 150 000 € pour le Fonds d'Action Sociale, et dépensé 175 506 €.

En ce qui concerne la prévention, la SMCC a perçu une enveloppe de 175 000 €, et dépensé 303 891 €.

Pour 2025, la SMCC présente les indicateurs de référence suivants (en k€) :

Indicateur de référence	2025	2024
Cotisations nettes de taxe et de réassurance	28 277	23 289
Résultat de souscription	-466	-601
Résultat financier	1 130	385
Résultat des autres activités	-149	-105
Résultat net d'impôts	515	-321
Fonds Propres Solvabilité 2	20 679	20 010
Ratio de couverture du SCR	286%	299%
Ratio de couverture du MCR	766%	741%

# A. Activité et résultats

## A.1 Activité

La SMCC accompagne depuis 1959 ses adhérents et leurs ayants droit pour préserver leur santé et améliorer leur bien-être au quotidien.

Personne morale à but non lucratif régie par les dispositions du Livre 2 du code de la mutualité, la SMCC est inscrite sous le numéro de SIREN 775 657 125.

En application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La SMCC a donné mandat pour validation de ses comptes annuels au Cabinet Mazars, représenté par M. Jordan Laurent, en tant que commissaire aux comptes titulaire et au Cabinet FM RICHARD et Associés, représenté par M. Xavier HUAULT DUPUY, en tant que commissaire aux comptes suppléant.

La mutuelle SMCC détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du Livre 2 du code de la Mutualité pour la Branche 1 Accidents et la branche 2 Maladie de l'article R211-2.

Son activité se structure autour des valeurs fondatrices qui sont la solidarité face à la maladie, les services efficaces et les aides pour pallier les aléas de la vie, ainsi qu'une gestion transparente au meilleur coût.

Les garanties proposées par la SMCC sont des garanties Complémentaire Santé et s'adressent à l'ensemble des personnels et anciens personnels et leurs ayants-droits de la Banque de France et des organismes ayant un lien avec elle. La couverture est nationale et ses activités sont réalisées en France.

La SMCC effectue ses missions dans le cadre de contrats solidaires et responsables.

## A.2 Résultats de souscription

Au titre de son activité, en 2025, la mutuelle SMCC a perçu 46 530 k€ de cotisations brutes et son résultat technique se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	Cotisations brutes	Charge de sinistralité et Frais	Impact de la réassurance	Autres éléments	Résultat de souscription
Santé	46 530	-46 393	-603	0	-466

### A.3 Résultats des investissements

Au titre de son activité d'investissement, la mutuelle SMCC dispose d'un portefeuille de placement s'élevant à 22 645 K€. Les produits et charges financiers par classes d'actifs se décomposent comme suit :

#### Montants en K€

Type d'actifs	Produits	Charges	Résultats d'Investissement
Actions	0		0
Obligations	127	52	75
Fonds d'investissement	1 038		1 038
Produits dérivés	0		0
Dépôts et Trésorerie	16		16
Autres Placements	0		0
<b>Total</b>	<b>1 182</b>	<b>52</b>	<b>1 130</b>

Le résultat d'investissement ainsi que les +/- values latentes impactent directement les fonds propres Solvabilité 2. Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires. Les +/- values latentes, nettes d'impôts différés, viennent augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

### A.4 Résultats des autres activités

Activités à caractère social , en K€

	Produits (Subventions)	Charges	Résultat
Fonds d'Action Sociale	150	170	-20
Prévention	175	304	-129
Total	325	474	-149

Les dépenses excédant le montant des subventions sont financées par les autres ressources de la SMCC (Chargements, produits financiers, Fonds Propres).

L'importance des dépenses du Fonds d'Action sociale est liée notamment à l'augmentation des soins avec reste à charge, et aux besoins croissants de maintien à domicile.

L'augmentation des dépenses de prévention est une action délibérée de la SMCC en faveur des adhérents.

### A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1 Organisation générale

Le choix du système de gouvernance de la mutuelle a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la Mutualité et détaillés dans les articles 258 à 262, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la Mutuelle est ainsi fondée sur l'organisation suivante :

- Les administrateurs élus (formant le Conseil d'Administration),
- Les dirigeants effectifs dont le Président et le Directeur opérationnel, choisis pour leurs compétences techniques et managériales,
- Les responsables des fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, vérification de la conformité, et audit interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'Administration,
- Un comité d'audit dont le président est administrateur.
- Le Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI)
- Le Conseil d'Administration et la Direction opérationnelle portent la définition, la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites.
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant opérationnel) mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers.
- Les responsables de fonctions clés participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs respectifs et spécifiques, notamment dans le cadre des orientations définies par le CRCI.

La gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe du double regard qui stipule que toute décision significative soit au moins vue par deux personnes, en l'occurrence les dirigeants effectifs,
- Le principe de la personne prudente : la mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Le Conseil d'Administration contribue annuellement à la revue des politiques écrites de la mutuelle.

Les rôles et les responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis.

#### B.1.2 Le Conseil d'Administration

##### B.1.2.1 L'organisation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a été renouvelé entièrement (réduction de 21 à 15 administrateurs) à l'Assemblée Générale du 30.06.2010. Le Conseil a procédé par voie de tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel ses membres sont soumis au renouvellement (1/3 tous les 2 ans).

Le Conseil d'administration a été renouvelé pour 1/3 à l'Assemblée générale du 27.06.2024 avec renouvellement d'un administrateur sortant et l'élection de quatre nouveaux administrateurs. L'Assemblée générale du 30.06.2025 a élu 2 nouveaux administrateurs, en remplacement de 2 démissionnaires.

Le Conseil d'Administration de la SMCC s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2025 : 25 mars, 30 juin, 24 octobre, 26 novembre.

Le Conseil d'Administration ne peut être composé, pour plus de la moitié, d'administrateurs exerçant des fonctions d'administrateurs, de dirigeants ou d'associés d'une personne morale de droit privé à but lucratif appartenant au même groupe au sens de l'article L.212-7 du code de la mutualité. Aucun administrateur du Conseil d'Administration de la SMCC n'est concerné par cet article.

Pour être éligibles au Conseil d'Administration, les membres doivent :

- Être membres participants de la SMCC,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Ne pas avoir exercé de fonctions de salariés au sein de la mutuelle au cours des trois années précédant l'élection,
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L.114-21 du code de la mutualité.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé la limite d'âge fixée à 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Le dépassement de la part maximale que peuvent représenter les administrateurs ayant dépassé la limite d'âge entraîne la démission d'office de l'administrateur le plus âgé dans les conditions prévues à l'article L.114-22 3ème alinéa du code de la mutualité.

Les administrateurs sont élus par correspondance à bulletins secrets par l'ensemble des membres participants lors de l'Assemblée Générale.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de six ans.

La durée de leur fonction expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui vote le renouvellement ou le remplacement des administrateurs, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les membres du Conseil d'Administration cessent leur fonction :

- ❖ Lorsqu'ils perdent la qualité de membre participant de la mutuelle,
- ❖ Lorsqu'ils sont atteints par la limite d'âge dans les conditions mentionnées dans ce même paragraphe,
- ❖ Lorsqu'ils ne respectent pas les dispositions de l'article L.114-23 du code de la mutualité relatives au cumul ; ils présentent leur démission ou sont déclarés démissionnaires d'office dans les conditions prévues à cet article,
- ❖ Trois mois après qu'une décision de justice définitive les a condamnés pour l'un des faits visés à l'article L.114-21 du code de la mutualité.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance, il est pourvu provisoirement par le Conseil d'Administration à la nomination d'un administrateur, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale ; si la nomination faite par le Conseil d'Administration n'était pas ratifiée par l'Assemblée Générale, les délibérations prises avec la participation de cet administrateur et les actes qu'il aurait accomplis n'en seraient pas moins valables. L'administrateur ainsi désigné achève le mandat de son prédécesseur.

Dans le cas où le nombre d'administrateurs est inférieur au minimum légal du fait d'une ou plusieurs vacances, une Assemblée Générale est convoquée par le Président afin de pourvoir à la nomination de nouveaux administrateurs.

Les statuts de la Société Mutualiste Chirurgicale et Complémentaire du Personnel de la Banque de France précisent les droits et devoirs de ceux-ci. La SMCC s'est dotée, par décision de son Conseil d'Administration du 22 septembre 2022, d'une Charte Déontologique applicable aux Administrateurs, Dirigeants Effectifs et Responsables de Fonctions Clés.

Les anciens membres du Conseil d'Administration ne peuvent exercer de fonctions donnant lieu à une rémunération de la mutuelle qu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la fin de leur mandat.

Il est interdit aux administrateurs de se servir de leurs titres en dehors des fonctions qu'ils sont appelés à exercer en application des statuts.

Les administrateurs sont tenus à une obligation de réserve et au secret professionnel.

Les administrateurs sont tenus de faire savoir les mandats d'administrateurs qu'ils exercent dans une autre mutuelle, une union ou une fédération. Ils informent la mutuelle de toute modification à cet égard. Les administrateurs sont tenus de faire connaître à la mutuelle les sanctions, même non définitives, qui viendraient à être prononcées contre eux pour l'un des faits visés à l'article L.114-21 du code de la mutualité.

La responsabilité civile des administrateurs est engagée individuellement ou solidairement, selon les cas, envers la mutuelle ou envers les tiers, à raison des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires, des violations des statuts ou des fautes commises dans leur gestion.

Le Vice-Président, réélu par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24/10/2025 seconde le Président qu'il supplée en cas d'empêchement avec les mêmes pouvoirs dans toutes ses fonctions.

La SMCC dispose d'un Bureau. Les membres du Bureau sont reconduits au renouvellement de leur propre mandat en tant qu'administrateur.

Les membres du Bureau peuvent être convoqués à tout moment par le Conseil d'Administration.

En cas de vacance, et pour quelque cause que ce soit, le Conseil d'Administration pourvoit au remplacement du poste vacant. L'administrateur ainsi désigné achève le mandat de celui qu'il remplace.

#### B.1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Les principales prérogatives du Conseil d'Administration sont fixées dans les statuts.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application.

Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle. Il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et établit un rapport moral et d'activité et un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée Générale.

Il fixe, au moins annuellement, les lignes directrices de la politique de placement. Il se prononce en particulier sur les modalités de choix des intermédiaires financiers, le choix et la qualité des actifs.

En complément des statuts, dans le cadre de Solvabilité 2, le Conseil d'Administration de la SMCC joue un rôle central dans le système de gouvernance.

Aussi, le Conseil d'Administration :

- Valide la politique de gestion des risques ;
- Valide l'appétence et la tolérance aux risques (limites) ;
- Approuve le dispositif ORSA, suit sa mise en œuvre et valide le rapport ORSA.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et crée l'environnement favorable à une gestion des risques efficace. Il utilise la démarche de cartographie pour l'application de ses fonctions d'administration et de contrôle, en :

- Définissant la stratégie et la politique des risques (appétence et seuils de tolérance) ;

- Approuvant annuellement les politiques écrites concernant la gestion des risques avec notamment les domaines cités dans l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 ;
- Contrôlant l'adéquation des dispositifs de gestion des risques et le respect du niveau général des risques définis.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a notamment, au cours de l'exercice 2025 :

- Approuvé le Rapport Narratif au Superviseur (RSR) qui est transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ainsi que le Rapport au public (SFCR),
- Approuvé le rapport ORSA de la SMCC.

Le Conseil d'Administration peut confier au Président ou à un administrateur nommément désigné le pouvoir de prendre seul toutes décisions concernant la passation et l'exécution de contrats ou type de contrat qu'il détermine, à l'exception des actes de disposition. Le Président ou l'administrateur ainsi désigné agit sous le contrôle et l'autorité du Conseil, à qui il doit rendre compte des actes qu'il a accomplis. Il peut confier au Bureau toutes attributions qui ne lui sont pas spécialement réservées par la loi. Il peut à tout moment retirer une ou plusieurs de ces attributions.

Il fixe les délégations de pouvoirs au Président et au dirigeant opérationnel.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président. Le Président du Conseil d'Administration établit l'ordre du jour et le joint à la convocation, qui doit être envoyée aux membres du Conseil d'Administration 5 jours francs au moins avant la date de réunion, sauf en cas d'urgence.

Il peut inviter des personnes extérieures à assister aux réunions du Conseil d'Administration, qui délibère alors sur cette présence.

Sont invités de façon permanente à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sans voix délibérative :

- le secrétaire du CSEC de la Banque de France ou son représentant,
- les membres de la direction de la mutuelle.

Selon l'ordre du jour et notamment lors de l'arrêté des comptes de la mutuelle, de l'examen des documents soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, les commissaires aux comptes de la SMCC sont également conviés à participer aux débats.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion qui est approuvé par le Conseil d'Administration lors de la séance suivante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent, par décision de ce conseil, être déclarés démissionnaires d'office de leurs fonctions en cas d'absence sans motif valable à trois séances consécutives. Cette décision est ratifiée par l'Assemblée Générale.

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008, un comité d'audit a été mis en place en 2010. Depuis le conseil d'administration du 8 novembre 2023, le comité d'Audit compte trois administrateurs, dont le responsable de la fonction clé Audit interne, qui en assure la présidence.

Par ailleurs, un comité des placements, émanation du Conseil d'Administration, représenté par le Président, le Trésorier, un administrateur et le Président du comité d'audit, intervient afin de proposer au Conseil d'Administration des choix de placements des organismes dépositaires des fonds de la SMCC et contrôlent ces derniers.

Le Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) a vocation à planifier les travaux des fonctions clés et la production de l'ensemble des documents constitutifs de la gouvernance (Politiques et Rapports). Il est constitué des membres du Comité d'Audit et des responsables des 4 fonctions clé. Il se réunit au moins 4 fois par an.

### B.1.3 Autres commissions

#### *Commission Fonds de Solidarité*

Le Fonds de Solidarité regroupe le Fonds d'Action Sociale (FAS) et le Fonds de Solidarité pour les Personnes Handicapées (FSPH).

La commission paritaire d'attribution des aides, composée du Président et d'un administrateur désigné par le conseil d'administration de la SMCC, de représentants des organisations syndicales de la Banque de France, et de représentants de l'employeur Banque de France, se réunit 10 à 11 fois par an. Les dossiers sont instruits et présentés à la commission d'attribution par la SMCC.

Le Fonds de Solidarité verse, sous condition de ressources, des allocations attribuées pour :

- Les dépenses engendrées par le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie ;
- Les dépenses médicales générant pour l'adhérent un reste à charge conséquent après qu'aient été versées les prestations réglementaires des régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire ;
- Les dépenses au bénéfice d'adhérents reconnus handicapés.
- Les dépenses de financement du répit des personnes aidantes de personnes en situation de perte d'autonomie.

Les Fonds de Solidarité, regroupant le Fonds d'Action Sociale (FAS) et le Fonds de Solidarité pour les Personnes Handicapées (FSPH), ont versé, en 2025, des allocations pour un montant de 176 506 €. La commission a étudié 235 dossiers en 2025, contre 202 en 2024.

#### *Commission Prévention santé*

Le Directeur et trois agents administratifs composent cette commission.

Les actions de prévention en 2025, ont notamment été :

- Une Newsletter Prévention Santé Mensuelle diffusée uniquement par e-mailing
- Deux stages à l'intention de la population retraitée pour la préservation de l'autonomie.
- Divers évènements de communication (Webinaire, conférences coorganisées avec le service social de la Banque de France)
- La mise en ligne au profit des adhérents de la SMCC d'un service de coaching individuel de la santé, combinant des ressources digitales et l'appui d'une équipe de praticiens spécialisés en prévention santé, dénommé « VIVOPTIM ». 742 adhérents utilisent ce service au 31/12/2025.
- La SMCC a mis à la disposition de ses adhérents le service « Deuxième Avis » à partir d'octobre 2025, afin de permettre l'accès à la plus haute expertise médicale française en cas de décision impliquante à prendre en termes de santé. Au 31/01/2026, ce service a été sollicité 8 fois.
- Les dépenses pour les actions de prévention 2025 représentent un montant de 303 891 €

### B.1.4 Les dirigeants effectifs

La direction effective de la SMCC est assurée par deux dirigeants effectifs, dont la nomination après validation par le Conseil d'Administration a été présentée et acceptée par l'ACPR en 2021 :

- Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Eric HABIF
- Le Dirigeant opérationnel, Monsieur Eric DEMOLLI.

Dans le respect du principe du double regard, les dirigeants effectifs de la SMCC sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle et disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il informe, le cas échéant, le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des dispositions de la section 6 et de la section 7 du chapitre II du titre Ier du livre VI du code monétaire et financier.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Le Président convoque le Conseil d'Administration et en établit l'ordre du jour.

Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées.

Le Président représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est compétent pour décider d'agir en justice ou de défendre la mutuelle dans les actions intentées contre elle.

Le Président peut, sous sa responsabilité et son contrôle et avec l'autorisation du Conseil d'Administration, confier l'administration courante à un Directeur et lui déléguer sa signature pour des objets nettement déterminés. Le Directeur peut lui-même subdéléguer ses attributions en cas de vacance d'une durée ne pouvant entraver le bon fonctionnement de la mutuelle. En aucun cas le Président ne peut déléguer des attributions qui lui sont spécialement réservées par la loi.

Le Directeur opérationnel assure un certain nombre de contrôles des paramétrages et données fournies par le délégataire de gestion et au niveau comptable, validant les informations comptables, financières et prudentielles de la SMCC. Il prépare les rapports : rapport moral et d'activité, rapport de gestion, rapport actuariel, rapports destinés à l'ACPR. Il effectue un suivi des placements et des besoins de trésorerie de la mutuelle.

Une délégation de pouvoir du Président de la SMCC envers le Directeur a été rédigée et signée pour ce qui concerne l'administration courante de la mutuelle et la délégation de signature.

#### B.1.5 Les fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la SMCC a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines Vérification de la Conformité, Actuariat, Audit interne et Gestion des Risques.

Sur la base du principe de proportionnalité, il a été proposé par le Conseil d'Administration à l'ACPR, les nominations suivantes pour les responsables des fonctions clés :

- ✓ La fonction « Vérification de la Conformité » est confiée à la Directrice Adjointe Madame Stéphanie Morata, assistée d'experts externes pour les aspects application de la réglementation et changements d'environnements juridiques ;
- ✓ La fonction « Actuariat » est placée sous la responsabilité du Directeur de la SMCC Monsieur Eric Demolli, aidé dans ses travaux par des cabinets d'Actuariat et d'expertise comptable ;
- ✓ La responsabilité de la fonction « Audit interne » est assurée par un administrateur membre du comité d'audit, Monsieur William Nogaret, assisté par des cabinets d'audit externe ;
- ✓ Le Trésorier de la SMCC, Monsieur Patrick Forterre, porte la responsabilité de la fonction clé « Gestion des risques », assisté par la Directrice Adjointe Madame Stéphanie Morata et des experts externes.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

Les modalités permettant à la fonction clé de disposer de toute l'autorité, ressources et indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener leurs tâches ont été précisées dans des documents type lettre de mission pour les cabinets extérieurs et dans les politiques écrites.

#### B.1.6 Pratique et politique de rémunération

La SMCC n'est pas concernée par la définition d'une politique de rémunération.

En effet, les conditions d'intervention des administrateurs sont encadrées par le Code de la mutualité et reprises dans ses statuts.

Les fonctions d'administrateur sont gratuites.

La mutuelle peut cependant en théorie verser des indemnités à ses administrateurs dans les conditions mentionnées aux articles L.114-26 à L.114-28 du code de la mutualité.

La mutuelle rembourse aux administrateurs les frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le code de la mutualité.

Il est interdit aux administrateurs d'être salariés de la mutuelle ou de recevoir à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions toutes rémunérations ou avantages autres que ceux prévus à l'article L.114-26 du code de la mutualité.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la mutuelle ne peut être allouée à quelque titre que ce soit à un administrateur.

Par ailleurs, la SMCC n'a pas de salarié. Le personnel de la SMCC, y compris le dirigeant opérationnel, est constitué du personnel mis à disposition de la SMCC par la Banque de France dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

### B.1.7 Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance est revu annuellement par le responsable de la fonction clé Audit interne, qui vérifie notamment le suivi du respect des politiques écrites et le suivi des travaux effectués par les acteurs de la gouvernance au regard de leurs prérogatives.

### B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Conformément aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013 ainsi qu'à l'article 42 de la directive cadre Solvabilité 2, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, l'ensemble des dirigeants et responsables de fonctions clés est soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

La SMCC s'est dotée d'une Charte Déontologique et s'est engagée dans un processus annuel d'évaluation de la Compétence et de l'Honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables des fonctions clé, et des administrateurs au cours de l'exercice 2022.

La SMCC a ainsi procédé au cours de l'exercice 2025 à une revue de la compétence et de l'honorabilité de l'ensemble des personnes concernées par la collecte d'un questionnaire et des pièces justificatives afférentes (extrait de casier judiciaire, diplômes et certifications).

Des formations ont été proposées aux nouveaux administrateurs pour conforter le niveau de compétence collective.

Ce processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est appelé à être réitéré :

- Lors de chaque recrutement ou élection d'une nouvelle personne concernée,
- Suivant une périodicité annuelle.

### B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

#### B.3.1 Généralités

La Mutuelle a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration.

Ce dispositif repose en premier lieu sur une cartographie des risques régulièrement mise à jour et sur des dispositifs d'atténuation des risques. La mise à jour de la cartographie des risques a été validée par le conseil d'administration du 26/11/2025.

### B.3.2 Cartographie des risques

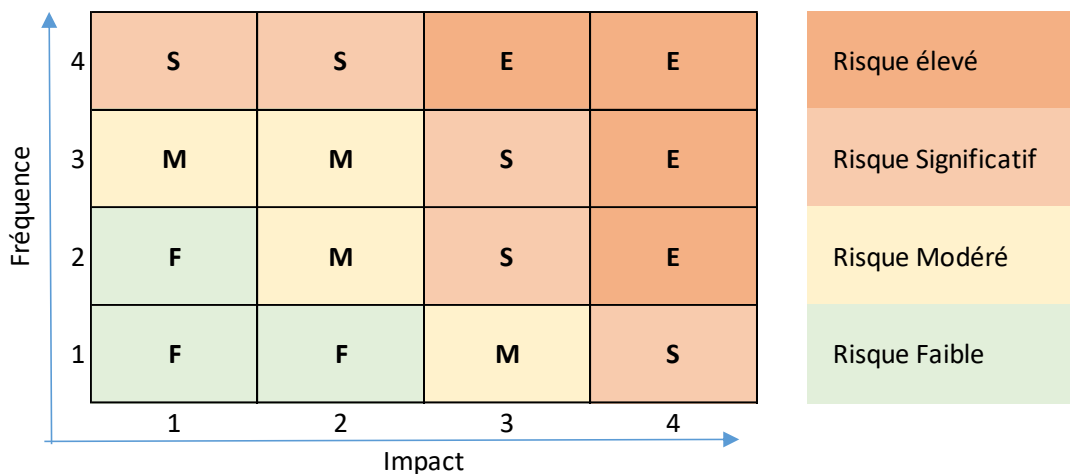
Les risques de la SMCC sont cartographiés en 4 familles de risque (dits « risques de niveau 1 »).

Chaque famille de risque répertorie « des risques de niveau 2 et 3 » : 107 Risques de Niveau 3 sont ainsi cartographiés et analysés.

Famille de Risque	Nombre de Risques Cartographiés
Assurances	8
Financiers	8
Opérationnels	84
Stratégiques	7
<b>Total</b>	<b>107</b>

L'analyse des risques prend en compte :

- Leur Fréquence, cotée de 1 (rare) à 4 (fréquent)
- Leur Sévérité, cotée de 1 (impact faible), 2 (impact modéré), 3 (impact significatif) à 4 (impact élevé). Les impacts envisagés peuvent être des impacts financiers, d'image, réglementaires.
- La combinatoire de la fréquence et de la sévérité définit la Criticité de chaque risque, évaluée suivant la matrice ci-dessous.



Les 107 risques auxquels la SMCC est confrontée font l'objet de mesures de maîtrise de diverses natures (Contrôles internes, processus de surveillance, revues juridiques, financières, séparations des tâches, réassurance...) qui ont vocation à en réduire la criticité.

On répertorie ainsi 4 niveaux de maîtrise des risques :

- Maîtrisé
- Acceptable
- Insuffisant
- Faible

La prise en compte des mesures de Maîtrise des risques permet pour chaque risque de passer de sa « Criticité Brute » à sa Criticité Résiduelle.

La révision de la cartographie des risques opérée en 2025 a conduit à la mise à jour de la criticité de 29 risques, notamment à la lumière des travaux de mise en conformité du règlement « Dora ».

La cartographie des risques mise à jour en 2025 laisse constater les criticités résiduelles suivantes.

### **SMCC - Criticité résiduelle des risques - 31/12/2025**

	Nombre de risques Cartographiés
Risque élevé	0
Risque Significatif	4
Risque Modéré	19
Risque Faible	84
	<b>107</b>

La SMCC ne qualifie donc aucun de ses risques dans la catégorie « Élevé ».

4 risques sont dans la catégorie « Significatifs »

- 1 Risque stratégique
- 3 Risques opérationnels

Il y a un risque significatif de plus en 2025 par rapport à 2024, Relatif aux risques liés aux fournisseurs (Contractualisation, engagement, litige).

#### **B.3.3 Évaluation Interne des Risques de Solvabilité (EIRS) / Own Risk Solvency Assesment (ORSA)**

En 2024, la SMCC a élaboré sa politique ORSA, validée par le conseil d'Administration du 12/11/2024 ; Comme toutes les autres politiques, elle a fait l'objet d'une revue annuelle en 2025 et a été validée par le Conseil d'administration du 26/11/2025.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage de la SMCC, dans lequel le conseil d'Administration joue un rôle central.

L'ORSA est un outil de décision à la disposition du conseil d'Administration.

- Le conseil d'Administration, en liaison avec le CRCI (Comité des Risques et du Contrôle Interne), précise dans les grandes lignes les scénarii à étudier au cours du 1<sup>er</sup> semestre de chaque année.
- Le rapport ORSA est réalisé par la fonction clé actuariat, qui en discute les modalités de mise en œuvre en liaison avec le CRCI pour la cohérence avec la fonction clé Gestion des Risques.
- Il tient compte des résultats de l'ORSA pour donner les orientations du pilotage de la Mutuelle, et pour valider les Managements Actions à mettre en œuvre.

Dans le cadre de l'ORSA, trois évaluations sont requises par la réglementation prudentielle : une identification du besoin global de solvabilité, une évaluation du respect permanent des exigences de capital en projetant l'activité de la SMCC dans des conditions normales et dans des conditions adverses, et enfin, une évaluation de la déviation du profil de risque par rapport à la formule standard proposée par la législation.

La SMCC détermine son besoin global de solvabilité en tenant compte des paramètres suivants :

- Les projections sont faites à un horizon de 7 à 10 ans, ce qui est une perspective d’assez long terme pour le risque frais de soins de santé. Le scénario d’une rupture avec la Banque, qui confierait la couverture des salariés et retraités à un autre opérateur n’est pas étudié, car il correspondrait de fait à la disparition de la Mutuelle, ce qui n’entre pas dans l’approche ORSA. En revanche, le scénario de la résiliation du seul contrat des salariés pourrait l’être.
- Le scénario central est établi sous l’hypothèse de la continuation du modèle fonctionnel, commercial, partenarial, juridique, assurantiel et économique en vigueur,
- Le respect permanent des exigences de capital est surveillé par rapport à une appétence au risque validée par le conseil d’administration de 200 % de couverture du SCR.

#### B.3.4 Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Le responsable de la fonction gestion des risques porte la responsabilité de l’efficacité du système de gestion des risques. Il propose au conseil d’Administration :

- Le niveau d’appétence au risque et les limites de tolérance générale,
- les stratégies et la politique de gestion des risques.

Il s’assure que le système de gestion des risques comprend :

- Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques.
- La définition de l’appétence et des limites de tolérance aux risques.
- L’identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la déclaration des risques.

Il s’assure que les décisions et politiques stratégiques soient cohérentes par rapport à la structure de la SMCC, à sa taille, et aux conditions contractuelles encadrant son activité.

#### B.3.5 Stratégie de Résilience Numérique (Règlement DORA)

La SMCC a commencé à la fin 2024 à se mettre en conformité avec le règlement européen 2022/2554 du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA), qui est entré en application le 17 janvier 2025.

La supervision du cadre de gestion du risque lié aux TIC est effectuée par le Comité des Risques et du Contrôle Interne.

La mise en œuvre du cadre de gestion des risques liés aux Technologies de l’Information et de la Communication (TIC) en 2025 est décrite par le tableau ci-dessous :

<i>Livrables/chantiers</i>	<i>1er exercice de mise en œuvre</i>	<i>Statut au 31/12/25</i>
Cartographie Fonctions / Parties Prenantes	2025	Terminé
Matrice d'évaluation de la criticité des fonctions		Terminé
Questionnaire d'identification des prestataires de services TIC		Terminé
Questionnaire de sécurité		Terminé
Analyse de risque		Terminé
PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'information)		En cours
PLS (Politique Locale de Sécurité)		Terminé
Politiques de sous-traitance (mise à jour)		Terminé
Inventaire des contrats		Terminé
Registre d'information des accords contractuels		Terminé
Formation administrateurs		Terminé
Mise à jour des contrats		2026
Plans de sortie	A initier	
Rapport de réexamen du cadre de gestion des risques TIC	A initier	
Audit de PAS (Plan d'Assurance Sécurité)	A initier	

La SMCC a identifié 5 prestataires TIC, qui sont portés au Registre d'Information DORA des accords contractuels.

- 3 d'entre eux sous-tendent des fonctions critiques pour la SMCC
  - L'un de ces 3 prestataires est la Banque de France (Les 5 salariés de la Banque de France mis à disposition de la SMCC exécutent l'ensemble de leurs opérations sur des postes informatiques de la Banque de France).

Il découle d'ailleurs de cette situation que les méthodes de prévention et de défense contre les cyber-risques, ainsi que les méthodes de protection des actifs informationnels de la SMCC sont principalement celles de la Banque de France, qui a une expertise, une culture, et des moyens humains et techniques très élevés en la matière, dont la SMCC bénéficie directement.

L'ensemble des documents et processus du tableau ci-dessus sont appelés à être exercés annuellement, revus annuellement par le CRCI et le conseil d'Administration.

#### **B.4** Système de contrôle interne

En application de l'article 46 de la directive Solvabilité 2 et de l'article 266 des actes délégués, la SMCC a mis en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n°2008-468 du 19 mai 2008.

Conformément à l'article 41-3 de la directive et de l'article 258-2 des actes délégués, la SMCC a défini une politique de contrôle interne décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures de contrôle interne.

Pour la SMCC, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la direction et le personnel en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- ↳ La réalisation et l'optimisation des opérations,
- ↳ la fiabilité des informations financières,
- ↳ la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- ↳ la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Il repose sur :

- Un cadre de contrôle interne ou de plan de contrôle organisé par la Direction et par processus, recensant les contrôles en place en couverture des risques identifiés dans la cartographie des risques.  
Les contrôles sont qualifiés de 1<sup>er</sup> niveau quand ils sont réalisés par les opérationnels ou managers opérationnels ou de 2<sup>ème</sup> niveau lorsqu'ils sont réalisés par des agents indépendants des opérationnels,
- un plan de conformité visant à piloter l'activité conformité.

##### **B.4.1** L'environnement du Contrôle interne

L'environnement du contrôle interne est encadré par un certain nombre de références documentaires et réglementaires, externes et internes.

Les Référentiels externes sont :

- Plan comptable : la SMCC s'y conforme pour assurer la comptabilité,
- Assurance maladie : afin de bénéficier des avantages liés aux contrats responsables, la SMCC applique sa réglementation,
- ACPR et AMF : pour les placements, la SMCC doit suivre les directives de Solvabilité 2 relatives notamment à leur diversité.

Les Référentiels internes sont :

- Les statuts et règlement mutualiste
- La convention de délégation de gestion
- Le traité de réassurance
- Les contrats signés avec ses partenaires dans le cadre des services (notamment d'assistance)
- Le règlement des Fonds de Solidarité
- La Politique de Contrôle Interne
- Le Guide des Procédures Comptables
- Le Plan de Contrôle Permanent de niveau 2
- La cartographie des risques de la SMCC et des référentiels des risques du délégataire de gestion

Les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau (a priori) s'appuient sur des contrôles opérationnels (Contrôles d'exécution réalisés au moment de l'opération et qui sont identifiés dans les procédures et font partie intégrante du processus) et des contrôles hiérarchiques (Contrôles de supervision ou contrôles croisés réalisés par le management intermédiaire).

Le 1<sup>er</sup> niveau de contrôle contribue à l'identification des risques liés aux activités.

L'ensemble des fonctions « métier » (gestion des cotisations, prestations, réclamation, etc.) est encadré par des notes de procédures. Ces notes sont régulièrement mises à jour.

Le contrôle de second niveau (a posteriori) s'appuie sur la fonction actuarielle, la fonction Vérification de la Conformité, et un contrôle interne permanent.

Le contrôle de 3<sup>ème</sup> niveau (contrôle périodique) s'appuie sur la fonction Audit Interne et le Comité d'Audit.

Ces fonctions contribuent à l'identification et à la conception des contrôles, développent les meilleurs pratiques, observent et rendent compte de l'efficacité du système de contrôle interne.

Les Acteurs ou structures, dans l'organisation de la SMCC, exerçant des activités de contrôle sont :

✓ La SMCC :

La délégation de gestion à un partenaire extérieur ainsi que la réassurance conditionnent le champ de contrôle de la SMCC. L'obligation d'équilibrer les différents contrats tant collectifs qu'individuels amène la SMCC à suivre et contrôler sa comptabilité par répartition.

Les procédures du contrôle interne sont formalisées dans un guide de procédures « comptables » et un Plan de Contrôle Permanent consultables par le Comité des Risques et du Contrôle Interne et le Comité d'Audit Interne.

Ces derniers sont mis à jour selon les besoins et évolutions du domaine comptable et fiscal, les évolutions des contrats complémentaire santé et des risques opérationnels.

✓ Le délégataire de gestion :

Une convention de délégation de gestion a été signée, fixant contractuellement les conditions et obligations du délégataire et de la mutuelle.

✓ Les Commissaires aux comptes :

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes sont appelés à émettre une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux de la mutuelle.

Ils peuvent être mandatés sur des contrôles ponctuels du délégataire de gestion, tels que le contrôle du paiement des prestations ou l'encaissement des cotisations, ou la vérification des pièces justificatives.

✓ Les experts comptables :

Le cabinet d'experts comptables contrôle les écritures comptables et les arrêtés de comptes, il assiste la direction et la section comptable de la SMCC dans les réponses à la directive Solvabilité 2.

Depuis 2023, la SMCC a institué un dispositif de contrôle permanent de niveau 2.

Ce dispositif a été mis à jour, et s'est appuyé en 2025 sur les 22 contrôles suivants :

Nom du CPN2	Typologie	Périodicité	Période contrôlée
CPN2 Contrôle des PPST (Partenaires Prestataires Sous-Traitants)	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	Campagne 09/2025
CPN2 Formation obligatoire	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	Plan de formation 2025
CPN2 Honorabilité et compétence	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	Campagne 09/2025
CPN2 Evolutions réglementaires	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	2024-2025
CPN2 Politiques et reportings réglementaires	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	2025
CPN2 Mise en conformité au Règlement DORA	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	2025
CPN2 Conformité du traitement des dossiers d'action sociale	Echantillon	Trimestrielle	2025
CPN2 Traitement des réclamations	Echantillon	Trimestrielle	2025
CPN2 Traitement des réclamations	Dispositif	Annuelle	2025
CPN2 Conformité des prestations et devis	Echantillon	Semestrielle	2025
CPN2 Conformité des résiliations	Echantillon	Semestrielle	2025
CPN2 Gouvernance et distribution des produits d'assurance	Dispositif	Annuelle	2025
CPN2 Dispositif de protection des données personnelles	Dispositif	Annuelle	2025
CPN2 Respect des obligations d'information aux souscripteurs et adhérents	Dispositif / Exhaustif	Annuelle	2025
CPN2 Paramétrages des outils de gestion	Dispositif	Annuelle	2025
CPN2 Traitement des incidents opérationnels	Exhaustif	Annuelle	2025
CPN2 Coût du risque	Dispositif	Tri annuel	2024-2025
CPN2 Qualité des données et conformité du rapport actuariel	Dispositif	Annuelle	2024-2025
CPN2 Provisions techniques	Exhaustif	Bi annuel	2023-2024-2025
CPN2 Conformité des flux comptables	Exhaustif	Semestrielle	2025
CPN2 Réassurance	Dispositif	Semestrielle	2024-2025
CPN2 Respect de la politique d'investissement	Dispositif	Annuelle	2025

Les 22 contrôles concernés ont été dûment effectués au cours de l'exercice 2025 et au début de l'exercice 2026, et ont tous fait l'objet de comptes rendus écrits.

#### B.4.2 Dispositifs de contrôle interne par domaines

✓ La SMCC

Conformément au code de la mutualité, est institué au sein du Conseil d'Administration de la SMCC un Comité d'audit qui est amené à vérifier les procédures de contrôle interne.

Ce comité d'audit peut intervenir tout particulièrement, en contrôle des procédures internes mises en place au sein de la SMCC et sur les domaines liés au fonctionnement des Fonds de Solidarité ou des activités comptables.

Pour les Fonds de Solidarité, il s'agit de valider l'application des règles et de contrôler les montants alloués ainsi que le suivi comptable.

Dans le cadre des activités comptables, le contrôle porte essentiellement sur, d'une part, le rapprochement des pièces d'écriture et des états comptables, d'autre part, le contrôle des états portant sur les cotisations, taxes et prestations fournis par le délégataire de gestion. Des contrôles de niveau 2 sont effectués par la Direction et un cabinet d'expertise comptable mandaté par la SMCC. Un manuel de procédures comptables et de contrôle est disponible pour les instances de contrôle (Commissaires aux comptes, comité d'audit et audit interne).

Le contrôle interne SMCC est encadré par un certain nombre de références documentaires et réglementaires, externes et internes.

- Les Référentiels externes sont le Plan comptable, la réglementation de l'Assurance maladie, le code de la mutualité, les directives Solvabilité 2.
- Les référentiels internes sont : les contrats collectifs, le règlement mutualiste, la convention de délégation de gestion, le traité de réassurance, la Politique de Contrôle Interne, le Guide Procédures Comptables pour la comptabilité, le Plan de Contrôle Permanent, la cartographie des risques et les référentiels des risques du délégataire.

Des reportings sur les placements sont fournis à la SMCC par les différents organismes auprès desquels la SMCC a placé ses fonds propres, à périodicité trimestrielle, permettant de contrôler les comptes, les arrêtés et l'application des taux de rémunération.

Des états de confirmation de dénouements des ventes ou achats sont fournis à la SMCC, permettant de confirmer la bonne exécution des ordres passés ainsi que des récapitulatifs du solde des comptes en parts et en montants. La SMCC tient des états de contrôle des intérêts de ces comptes de dépôts à terme.

✓ Son délégataire de gestion

Dans le cadre de la délégation de gestion, une convention de gestion signée par les deux parties lie le délégataire à la SMCC.

Le délégataire s'est engagé à transmettre par mois ou par trimestre des états de suivi statistiques et comptables et états de gestion administrative ou concernant les réclamations. La convention évolue afin de faire état des sujets en rapport avec Solvabilité<sup>2</sup> (Audit interne et Contrôle interne) et la politique écrite concernant la délégation de gestion.

Le dispositif de contrôle interne du gestionnaire comprend notamment des contrôles aléatoires a posteriori et des contrôles systématiques des traitements manuels et automatisés. Le logiciel du gestionnaire a aussi ses propres contrôles comme, par exemple, la vérification des droits des adhérents, des numéros des professionnels de santé, des tarifs.

Des requêtes du service informatique sont remises au Service Contrôle du gestionnaire chaque trimestre, et à la demande de la SMCC. Les critères de contrôles sont la fréquence et le montant des dépenses sur des postes tels que l'optique, le dentaire et l'hospitalisation.

#### B.4.3 Rôle spécifique de la fonction Vérification de la Conformité

La fonction de vérification de la conformité mentionnée à l'article L.354-1 du code des Assurances est en charge de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle.

La fonction conformité de la SMCC veille principalement à la conformité juridique des engagements et des documents contractuels et commerciaux liés aux activités de mutuelle (Bulletins d'adhésion, Notice d'informations, Paramétrage du barème de prestations dans le cadre des contrats responsables, ...), en intégrant les risques de fraude et les enjeux de protection de la clientèle (gestion des réclamations, etc...).

Dans le cadre de cette fonction de vérification de la conformité, le Conseil d'Administration est conseillé sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives qui s'imposent à la SMCC.

La fonction de vérification de la conformité met en place un plan de conformité. Le plan de conformité détaille les activités prévues pour la fonction de vérification de la conformité.

#### B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne, selon l'article 47 de la directive cadre ainsi qu'à l'article 271 des actes délégués, constitue une structure de supervision : elle exerce une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et les opérations de la mutuelle pour apporter une expertise indépendante sur la conformité de l'organisme aux dispositions réglementaires et aux orientations données par le Conseil d'Administration.

Son rôle consiste à réaliser des diagnostics et à émettre des recommandations, synthétisées et communiquées à son entité de rattachement au moins une fois par an. En cas de défaillance significative, la cellule a un devoir d'alerte immédiat. Elle exerce ainsi les contrôles dits de « 3ème niveau ».

L'objectif de la fonction d'audit est de garantir une bonne maîtrise des opérations de la mutuelle.

L'audit interne consiste à lancer des contrôles périodiques ciblés. Ces contrôles sont aussi dénommés missions d'audit, inspections ou enquêtes. Le contrôle permanent est distinct de l'audit interne.

Sa mission peut se traduire par le lancement d'enquêtes visant à contrôler les éléments suivants :

- La mise en œuvre des prescriptions de la mutuelle par ses services ou délégataires ;
- L'efficacité, la pertinence ou la suffisance des processus en place ;
- La maîtrise des activités.

La fonction d'audit interne établit annuellement un rapport à l'intention du Conseil d'Administration sur les audits en cours, effectués ou programmés et y synthétise les observations formulées à ces différentes occasions et ses recommandations. Ce rapport formalise aussi les éventuelles évolutions susceptibles d'améliorer la qualité de l'audit interne.

La fonction d'audit interne contribue à la rédaction du rapport régulier au superviseur et de celui sur la solvabilité et la condition financière de la mutuelle.

Un plan d'Audit a été défini pour la période 2022 – 2026, en phase avec les contrats collectifs complémentaire santé des agents et des anciens agents de la Banque de France. Il peut néanmoins être revu d'année en année sur proposition du Responsable Fonction Clé Audit Interne.

Ci-dessous les principales étapes de ce plan d'Audit

#### Année 2022

- Analyse et contrôle de la traçabilité des flux afférents aux ressources (cotisations)
  - Au sein de la SMCC,
  - Chez Malakoff Humanis.
- Extension du champ d'investigations auprès de la D.G.R.H. de la Banque de France.
- Analyse de la qualité du contrôle interne chez chacun des acteurs.
- Analyse de la pertinence de la cartographie des risques et en corrélation celle de la cartographie des processus de la SMCC et contrôle des mesures opérationnelles mises en place pour respecter les dispositions des dites cartographies.
- Contrôle et analyse de la collecte de tout type d'incidents remontés au responsable du contrôle interne.

#### Année 2023

- Suite à la réforme de la gestion du FAS, contrôle de l'ensemble des opérations afférentes à ce Fonds (analyse du protocole signé entre la BDF et la SMCC, traitement des dossiers, comptabilité, contrôle de premier et second niveaux, utilisation des budgets).
- Plan de conformité et plan de contrôle interne au sein de la SMCC : analyse de ces 2 plans et contrôle des mesures opérationnelles mises en place pour leur respect.
- Délégation de gestion chez Malakoff Humanis :
  - Analyse de la convention,
  - Analyse des contrôles opérationnels mis en place à la SMCC afin de s'assurer du respect des aspects techniques de la délégation – paramétrage, adhésions, cotisations, prestations – et de l'ensemble des attendus réglementaires (LCB-FT, RGPD, etc...).
- Suivi des recommandations de l'année précédente.

#### Année 2024

- Analyse et contrôle de la traçabilité des flux afférents aux prestations :
  - Au sein de la SMCC,
  - Chez Malakoff Humanis.
- Analyse de la qualité du contrôle interne chez chacun des acteurs.
- Analyse des process et des contrôles opérationnels mis en place chez Malakoff Humanis afin de détecter tout type de fraudes recensées dans le plan de prévention de la corruption (loi SAPIN II).
- Suivi des recommandations des années précédentes.

#### Année 2025

- Plan de continuité des Activités : contrôle et analyse de ce plan :
  - Au sein de la SMCC,
  - Chez Malakoff Humanis.
  - Contrôles des mesures opérationnelles mises en place pour le respect dudit plan.
- Rapprochement de la base des adhérents actifs de la SMCC et de la base agents de la Banque de France
- Suivi des recommandations des années précédentes.

Année 2026

- Chez Malakoff Humanis : La sécurité des opérations de gestion - Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme LCB-FT. Contrôle et analyse :
  - Du respect des obligations réglementaires, déontologiques et professionnelles,
  - De la mise en place de procédures LCB-FT,
  - Du courrier rédigé par le délégataire adressé à la mutuelle attestant du respect des obligations, avec mention du nom de la ou des personnes responsables.
- Suivi des recommandations des années précédentes.

## **B.6 Fonction actuarielle**

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive ainsi qu'à l'article 272 des actes délégués, la SMCC dispose d'une fonction actuarielle, qui est en charge de :

- S'assurer des méthodologies, des modèles et des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- S'assurer de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.

Un rapport actuariel est établi annuellement par le responsable de la fonction clé Actuariat, validé par le Conseil d'Administration et diffusé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

## **B.7 Sous-traitance**

La sous-traitance d'activités ou fonctions critiques ou importantes concerne, pour la SMCC, les domaines suivants :

- La gestion de portefeuille et l'investissement d'actifs ;
- Le stockage des données, le Système d'Information,
- La gestion des contrats et sinistres (délégation de gestion) ;
- Les prestations d'assistance aux adhérents ;
- La contribution à la fonction comptable ;
- La contribution à la Fonction Clé Actuariat ;
- La contribution à la Fonction Clé Audit Interne.

## **La gestion de portefeuille et l'investissement d'actifs**

Dans le cadre de la gestion de portefeuille, notamment pour la partie porteuse du risque (action), une sous-traitance existe auprès d'organismes reconnus professionnellement sur le marché et proposant des placements peu risqués.

La SMCC, en particulier le comité des placements accompagné de la Direction, organise des réunions de suivi et assure un suivi régulier des reportings hebdomadaires et/ou mensuels.

Pour la gestion du portefeuille, l'information concernant les placements est relayée à l'ACPR via les différents Rapports et les états trimestriels et annuels.

Les contrats ont été signés conjointement par le Président, E. HABIF et le Directeur, E. DEMOLLI et les comptes fonctionnent avec les signatures des personnes accréditées :

- M DEMOLLI Eric, Directeur,
- Mme MORATA Stéphanie, Directrice Adjointe,
- M. HABIF Eric, Président.

Pour les placements en FCP Banque Natixis Wealth Management, les contrats ont été signés par le Président, E. HABIF et le Vice-Président, C. EUGENE.

## **Le stockage des données et le Système d'Information,**

Depuis 2010, une convention de mise à disposition de moyens, dont moyens informatiques et de communication, a été conclue entre la SMCC et la Banque de France.

L'ensemble des opérations non déléguées est fait sur des postes informatiques de la Banque de France ; les données sont hébergées sur les serveurs ou cloud Banque de France.

La SMCC bénéficie ainsi d'un haut niveau de sécurité et de résilience pour la protection de ses actifs informationnels.

## **La gestion des contrats et des sinistres**

Dans le cadre de la délégation de gestion, la gestion des contrats et des sinistres fait l'objet de contrôles dans les outils mais également a posteriori par la mutuelle.

La sous-traitance est formalisée dans la politique écrite de sous-traitance qui prévoit les modalités de sélection et d'engagement, de suivi et de contrôle des prestations déléguées. L'ensemble des contrôles renvoie à la politique écrite de contrôle interne pour les procédures et à la politique de gestion des risques pour la partie descriptive du risque opérationnel.

La politique de sous-traitance s'appuie sur la gestion des risques du délégataire en matière de sous-traitance du cœur de métier notamment par son Plan de Continuité de l'Activité mais également par sa Politique de Sécurité de l'Information.

En effet, dans le cadre de la délégation de gestion, les données sont stockées chez le délégataire et l'application permettant les traitements de gestion (adhésions et prestations) est celle du délégataire de gestion.

Des responsables « Sécurité » et « Système d'Information » sont nommés au sein de l'organisation du délégataire. Les documents et l'organisation interne liés à la sécurité des données sont mis à disposition de la mutuelle, qui par ailleurs a pu visiter les sites informatiques du délégataire et a la possibilité de mandater un audit des infrastructures.

Malakoff Humanis Prévoyance est par ailleurs soumis aux exigences du Règlement DORA.

## **Les prestations d'assistance aux adhérents**

Il s'agit des prestations d'assistance mises en œuvre par Filassistance, telles que définies dans la Convention d'Assistance / Notice d'information remise aux adhérents et reprise en Annexe 2 de l'Accord Cadre conclu entre la SMCC et Filassistance.

L'accord Cadre signé avec Filassistance à effet du 01/01/2010 précise notamment le périmètre et les conditions d'utilisation des données, les rôles et responsabilités des parties, les conditions de reportings et de contrôle.

## **La contribution à la fonction comptable**

La SMCC gère sa comptabilité au quotidien, et utilise depuis 2010 l'expertise du cabinet Prismaudit International pour l'établissement de l'inventaire annuel et certaines déclarations corrélatives (Liasses Fiscales...), ainsi que pour la veille légale et réglementaire en matière de comptabilité / fiscalité.

La qualité de la contribution comptable est contrôlée par le Directeur, et par le commissaire aux comptes.

## **La contribution à la Fonction Clé Actuariat**

La SMCC se fait accompagner depuis 2010 par un cabinet d'actuariat externe (GGA puis Apprecialis, venant aux droits de GGA). Ce cabinet contribue au double regard de la fonction actuarielle, et rédige le rapport de la fonction actuarielle.

La qualité de la contribution à la Fonction Clé Actuariat est contrôlée par le Directeur, lui-même responsable de la fonction clé actuariat, actuaire certifié de l'institut des actuaires français.

### **La contribution à la Fonction Clé Audit Interne**

La SMCC se fait accompagner depuis 2016 par un cabinet d'audit externe (EURO COMPTA FINANCES puis EURO COMPTA ANALYSE, venant aux droits d'EURO COMPTA FINANCES) pour la réalisation des missions d'Audit Interne telles que prévues dans le Plan d'Audit Interne quinquennal proposé par le Comité d'Audit Interne et validé par le Conseil d'Administration.

À compter de 2024, elle se fait également accompagner par le cabinet CORRELIUM.

La qualité de la contribution à la Fonction Clé Audit Interne est contrôlée par le président du Comité d'Audit et la Directrice adjointe.

Le recours à des prestataires externes pour leurs contributions aux fonctions comptables et Fonctions Clés précitées s'inscrit dans le cadre de l'application du principe de proportionnalité.

### **B.8 Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle, concernant la gouvernance, n'est à mentionner.

## C. Profil de risque

La mutuelle SMCC procède à l'étude des risques par une première étape qui consiste en une identification par une approche réglementaire et une approche propre à la mutuelle à travers son dispositif ORSA. L'identification permet de définir les risques par familles : Assurance, Financiers, Opérationnels, Stratégiques et Environnementaux.

Consécutivement à l'identification, la SMCC définit des critères de mesure et de quantification applicables sur la cartographie des risques (outils de mesure).

### C.1 Risque de souscription

#### C.1.1 Appréhension du risque de souscription au sein de la SMCC

Le risque de souscription correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté(e) à la garantie sous-jacente. Les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de la mutuelle ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes.

Ce risque de souscription peut notamment émaner des sources suivantes :

- Hypothèses de tarification et de provisionnement,
- Structure tarifaire du produit,
- Information disponible sur la population, le recours aux soins des adhérents, le provisionnement (cadences de règlement),
- Évolution du cadre d'exercice de l'assurance complémentaire santé : réglementation, transformation de l'offre de soins, évolution des outils de gestion des prestations.

#### C.1.2 Mesure du risque de souscription et éléments de maîtrise

Les indicateurs de suivi du risque de souscription sont l'évolution du nombre d'adhérents, du montant des cotisations, le rapport Charge de prestations / Cotisations Nettes de Frais (en 2025 : P/C = 98.8 %) et les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées.

La SMCC pilote son risque de souscription dans le cadre de contrats collectifs signés avec la Banque de France. Ce pilotage s'appuie :

- Sur l'observation infra annuelle des résultats des contrats, au 30/06 et au 30/09 de chaque année,
- Sur les anticipations annuelles d'évolutions des prestations dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale,
- Sur la projection des comptes de résultats à horizon 2027 (Nouvelle échéance de renouvellement des contrats souscrits par la Banque de France),
- Sur les facultés d'indexation des cotisations autorisées par les contrats.

Afin de maîtriser les risques de souscription, la SMCC définit une méthodologie de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques. À cet effet des éléments de maîtrise sont mis en place par la SMCC, notamment :

- Un processus de tarification et de renouvellement tarifaire, encadré par les contrats signés avec les employeurs ;
- Un processus de provisionnement qui prévoit une revue par un expert-comptable et la fonction actuarielle ;
- Le recours à la réassurance.

Par ailleurs, la sensibilité de la SMCC au risque de souscription est testée dans le processus ORSA par le scénario de dérive des prestations au-delà du taux d'augmentation maxima des tarifs.

## C.2 Risque de marché

### C.2.1 Appréhension du risque de marché au sein de la SMCC

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir d'une dégradation de la valeur d'une classe d'actifs ou de notations de titres détenus par la mutuelle, d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur, d'une inadéquation entre les caractéristiques d'actifs du portefeuille et du passif du portefeuille.

La mutuelle pilote son risque au travers de plusieurs indicateurs qui sont : l'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration, l'évolution des plus et moins-values latentes et le rendement par type d'actifs, l'évolution des notations des actifs en portefeuille ainsi que la concentration du portefeuille.

### C.2.2 Mesure du risque de marché et éléments de maîtrise

Afin de maîtriser ses risques, la SMCC a défini une politique d'investissement qui contribue au système de gestion des risques.

La politique d'investissement est menée sur la base du suivi des Fonds propres et du besoin de trésorerie, par le comité des placements, émanation du Conseil d'Administration, en concertation avec des opérateurs du marché.

Tous les placements de la SMCC sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente.

Ainsi,

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie de la SMCC, en regard des exigences du cahier des charges et dans le cadre des contrats collectifs signés avec la Banque de France.
- Une sélection d'actifs rigoureuse reposant sur une politique de sélection des placements, sur la base de propositions d'un gestionnaire d'actifs dans le cadre d'un fonds dédié.
- Tous les placements sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente (article 132 de la directive 2009/138/CE), c'est-à-dire dans le meilleur intérêt des adhérents, puisqu'il s'agit des résultats des contrats.

La mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus.

Par ailleurs, la sensibilité de la SMCC au risque de marché est testée dans le processus ORSA de chute du CAC40 au niveau du 06/03/2009 avec maintien à ce niveau.

### C.3 Risque de crédit

#### C.3.1 Appréhension du risque de crédit au sein de la SMCC

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque peut provenir du non-paiement des cotisations à recevoir des adhérents, du non-paiement des créances détenues auprès de tiers, du défaut d'un réassureur, du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

#### C.3.2 Mesure du risque de crédit et éléments de maîtrise

La SMCC pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs :

- Avec le comité des placements, et en délégation de gestion du portefeuille, la notation des banques et la concentration du portefeuille lors des décisions de changements de placements ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents au moment des arrêtés de comptes ;
- La notation des réassureurs en cas de changement ou de nouveaux contrats (réponse à appels d'offres), avec un suivi annuel de leur fiabilité et de leur solidité financière.

La sensibilité de la mutuelle au risque de crédit n'est pas testée dans le processus ORSA car le niveau de risque est faible en fonction des partenaires retenus, banques et réassureurs.

### C.4 Risque de liquidité

#### C.4.1 Appréhension du risque de liquidité au sein de la SMCC

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la SMCC. Dans le cadre de son activité, il s'agit essentiellement de la capacité de régler les prestations aux bénéficiaires.

#### C.4.2 Mesure du risque de liquidité et éléments de maîtrise

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité santé, la mutuelle suit :

- L'évolution des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille ;
- Le montant total du résultat attendu inclus dans les primes futures.

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la SMCC, dans le cadre de sa gestion des placements, s'assure de disposer d'une poche d'actifs court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à un manque de trésorerie. Dans sa politique de placements, la SMCC tient compte de l'aspect besoin de trésorerie, d'autant plus important que la mutuelle est en délégation de gestion.

## C.5 Risque opérationnel

### C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein de la SMCC

Le risque opérationnel de la SMCC correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne : non-conformité, juridique, exécution des opérations...

### C.5.2 Mesure du risque opérationnel et éléments de maîtrise

Le risque opérationnel est suivi au travers des contrôles permanents et périodiques, de la gestion des incidents et réclamations. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation sont remontés au Conseil d'Administration.

Les Risques opérationnels majeurs font l'objet d'un suivi spécifique sur la base des catégorisations de la cartographie des processus et de la cartographie des risques.

On entend par Risques Opérationnels Majeurs : « Les risques opérationnels Top Down (quelle que soit leur criticité résiduelle) + les risques opérationnels à criticité résiduelle égale ou supérieure à 12 ».

On identifie ainsi 15 risques opérationnels majeurs.

Les Risques Opérationnels Majeurs sont suivis au travers des éléments déclencheurs suivants :

- Contrôle Interne SMCC
- Audit Interne SMCC
- Contrôle CAC
- Demandes info adhérents
- Réclamations adhérents
- Incidents
- Évolution règlementaire

Liste des processus « Top Down » Cartographiés à fin 2024 :

Processus_ID	Processus
Pcs_04_04	Contrôler le respect des lois et des règlements au sein de la mutuelle
Pcs_05_02	Définir et mettre en œuvre le système de gestion des risques
Pcs_05_05	Animer le plan d'audit annuel
Pcs_06_01	Animer le plan de continuité de l'activité (PCA)
Pcs_06_02	Piloter et gérer la délégation de gestion
Pcs_06_05	Gérer le SI
Pcs_10_01	Gérer la comptabilité générale
Pcs_10_02	Gérer la comptabilité technique
Pcs_10_03	Gérer le processus de clôture des comptes
Pcs_11_01	Suivre les résultats techniques des contrats
Pcs_11_02	Effectuer les travaux d'inventaire
Pcs_11_03	Effectuer la tarification et le renouvellement tarifaire
Pcs_12_02	Gérer les placements
Pcs_12_03	Solvabilité II
Pcs_14_01	Souscrire des adhésions
Pcs_14_02	Administrer et gérer les adhésions
Pcs_14_03	Gérer les cotisations
Pcs_15_01	Gérer les prestations Santé
Pcs_16_06	Gérer les contentieux de cotisations
Pcs_16_07	Gérer les contentieux de prestations
Pcs_17_02	Gérer et suivre le budget Action Sociale

La liste des processus « Top Down » (importants pour le fonctionnement de la SMCC) est enrichie de deux processus supplémentaires fin 2025 :

- PCS\_16\_06 : gérer les contentieux de cotisations
- PCS\_16\_07 : gérer des contentieux de prestations

Au cours de l'année 2025 ont été constatés 2 occurrences sur 2 processus :

- Gestion des actions de prévention
- Gestion des cotisations

Ces incidents relèvent de 2 risques de criticités modérée.

### C.5.3 Spécificité des risques TIC

Les incidents afférents aux risques TIC sont répertoriés et analysés au même titre que les autres incidents opérationnels.

Les risques TIC font l'objet d'identification et d'analyses spécifiques en application du règlement DORA.

- Exposition aux cybermenaces : Cette exposition est élevée dans la mesure où la SMCC est un organisme financier et gère des données individuelles. La SMCC bénéficie de la protection des équipes de la Banque de France dans ce domaine.
- Risques liés aux prestataires TIC : les risques sont identifiés par un questionnaire envoyé annuellement. Lorsque nécessaires, les contrats seront avenantés en 2026 pour y insérer des clauses en accord avec les attentes de la SMCC en matière de cybersécurité et les exigences du Règlement DORA.
- Risques de concentration liés aux TIC : la SMCC est très fortement dépendante du niveau de sécurité de la Banque de France.
- Protection des actifs informationnels : les actifs de la SMCC bénéficient du même niveau et de la même organisation de protection que ceux de la Banque de France.

### C.6Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la SMCC susceptible d'impacter le profil de risque présenté ci-dessus n'est à mentionner.

### C.7Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle, concernant le profil de risque de la SMCC, n'est à mentionner.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Sur le fondement d'un bilan établi suivant les normes comptables françaises actuelles, nous avons procédé à la transposition de ce dernier en bilan conforme à la réglementation Solvabilité 2.

Toutes les données nécessaires au remplissage du bilan prudentiel sont issues de la balance comptable, de l'inventaire des valeurs au bilan et des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marges de risque. Un tableau récapitulatif des règles de valorisation pour le bilan prudentiel a été réalisé.

Au regard des ratios Prestations / Cotisations nettes observés en 2025, et des règles d'indexation des cotisations, les projections de marge brute sur 2 ans sont a priori suffisantes pour la couverture des frais de gestion et de la quote-part des frais de fonctionnement de la Mutuelle nécessaires à la bonne fin des contrats.

De ce fait, à la clôture de cet exercice, la mutuelle n'a plus de provision pour risques croissants (PRC) inscrite à son bilan puisque cette provision couvrait les pertes futures induites par le tarif contractuel et était considérée comme une provision à caractère de réserve. Néanmoins, les pertes futures induites par les clauses contractuelles sont appréhendées dans le B.E. de Primes.

La mutuelle a constitué au cours des années une provision pour participation aux excédents et ristournes (PPE) qui s'élève à 519 K€ au 31/12/2025. Symétriquement, les contrats collectifs Banque de France étant réassurés, une créance sur son réassureur d'une PPE calculée de façon similaire est inscrite à son actif pour un montant de 119 K€ au 31/12/2025.

Cette PPE a pour vocation d'absorber des pertes du résultat technique contractuel futures. Pour la construction du bilan prudentiel, la PPE a été remontée dans les fonds propres mais, symétriquement, la mesure des pertes futures qui ressort de la provision de prime a été réalisée sans prise en compte de la PPE.

## D.1. Actifs

### D.1 A – Valeurs des postes du bilan Actif retenus pour le bilan prudentiel

Les actifs sont évalués en valeur de réalisation au 31/12/2025, le tableau ci-dessous renseigne les principales familles d'actif et la différence de valorisation entre solvabilité 2 et les comptes en norme actuelle (montants en K€) :

ACTIFS au 31/12/2025	Valeur "Bilan"	Valeur "Solvabilité 2"	Ecart de valorisation	% du poste qui compose l'écart de valorisation
Logiciels	36	0	-36	6%
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>-36</b>	<b>6%</b>
Obligations ordinaires			0	0%
Obligations subordonnées	3 912	3 758	-154	26%
Actions non cotées (hors participation)	0	0	0	0%
Fonds mutuelle impact	315	319	4	-1%
Fonds dédiés (transparisé)	15 802	16 493	691	-116%
OPCVM - Fonds obligataires	1 028	1 053	25	-4%
<b>PLACEMENTS (ICNE INCLUS)</b>	<b>21 056</b>	<b>21 623</b>	<b>567</b>	<b>95%</b>
Dépôts bancaires - Comptes à terme			0	0%
Dépôts bancaires - Livrets	1 502	1 502	0	0%
Dépôts SFG	127	127	0	0%
<b>EQUIVALENT TRESORERIE (ICNE INCLUS)</b>	<b>1 629</b>	<b>1 629</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Caisses et comptes courants	71	71	0	0%
<b>TRESORERIE</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
PPAP Santé réassurée ACTIF	1 336	1 308	-27	5%
PPE Santé réassurée ACTIF	119		-119	20%
Part du réassureur sur la PRC			0	0%
Ajustement pour risque de contrepartie des réassureurs		0	0	0%
BE PRIME CEDEE		-939	-939	158%
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - ACTIF</b>	<b>1 455</b>	<b>369</b>	<b>-1 086</b>	<b>183%</b>
Créances d'opérations directes	5 267	5 267	0	0%
Créances nées d'opérations de réassurance	1 687	1 687	0	0%
<b>CREANCES OPERAT° D'ASSURANCE</b>	<b>6 954</b>	<b>6 954</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Autres créances	37	37	0	0%
Décote	39	0	-39	7%
Charges constatées d'avance	7	7	0	0%
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>84</b>	<b>44</b>	<b>-39</b>	<b>7%</b>
Impôts différés Actif				0%
<b>TOTAL DES BILANS</b>	<b>31 283</b>	<b>30 689</b>	<b>-594</b>	<b>100%</b>

## Rapprochement des placements de la mutuelle :

La valeur nette comptable des placements incluant les livrets et les comptes à terme s'élevé à **22.646 K€**. Elle représente **72 %** de l'actif du bilan de la mutuelle au 31/12/2025. Cette valeur peut être rapprochée du montant des placements retenus ci-dessus en tenant compte des éléments suivants :

Les placements sont exprimés en valeur de réalisation.

**La plus-value latente** ainsi prise en compte est de **567 K€**.

### D.1 B – Méthodes et sources de valorisation des postes du bilan Actif retenues pour le bilan prudentiel

<b>ACTIFS</b>	<b>Méthode de valorisation</b>	<b>Source valorisation</b>
Logiciels	Valeur retenue à 0	Référentiel Solvabilité 2
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>		
Actions cotées (hors participation)	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2025
Fonds mutuelle impact	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2025
Fonds dédiés	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2025
OPCVM -Fonds obligataires	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2025
Obligations	Valeur de marché	Relevés des dépositaires aux 31/12/2025
<b>PLACEMENTS</b>		
Dépôts bancaires - Comptes à terme	Valeur nette comptable - Coupons courus inclus	Relevés des dépositaires aux 31/12/2025
Dépôts bancaires - Livrets	Valeur nette comptable	Relevés des dépositaires aux 31/12/2025
Dépôts SFG	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2025
Caisses et comptes courants	Valeur nette comptable	Relevés des dépositaires aux 31/12/2025
<b>TRESORERIE &amp; EQUIVALENT TRESORERIE</b>		
PPAP Santé réassurée ACTIF	BEST ESTIMATE + Marge de risque	Travaux de clôture 31/12/2025
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - ACTIF</b>		
Créances adhérents	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2025
<b>CREANCES D'OPERATIONS DIRECTES</b>		
Autres créances	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2025
Charges constatées d'avance	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2025
<b>AUTRES CREANCES</b>		
Impôts différés Actifs	le taux d'IS retenu est de 25%	Bilan prudentiel

## Approche par transparence

La mutuelle est détentrice d'un fonds dédié valorisé à **16.493 K€** au 31/12/2025. Ce fonds dédié a fait l'objet d'une transparisation. Sa composition se résume de la façon suivante :

(montants en K€)

Nature	Valeur "Bilan"	Valeur "Solvabilité 2"	Écart de réévaluation
Dépôts transférables (équivalent à de la trésorerie)	430	449	19
Fonds d'allocation d'actifs	0	0	0
Actions type 1	702	733	31
Fonds actions	1 356	1 416	59
Fonds alternatifs	0	0	0
Fonds d'obligations de sociétés	3 905	4 076	171
Fonds monétaires	425	444	19
Obligations d'États	1 804	1 883	79
Obligations ordinaires	5 884	6 141	257
Titres structurés - Risque action	0	0	0
Titres subordonnés	1 294	1 351	57
Produits dérivés	0	0	0
<b>Total</b>	<b>15 802</b>	<b>16 493</b>	<b>691</b>

### D.1 C – Analyse des principales différences de valorisation du bilan actif

Les différences de valorisation de **-594 K€** entre la valeur du bilan actif aux normes comptables actuels et la valeur du bilan actif prudentiel s'expliquent principalement par :

- **La valorisation des placements : +567 K€**

L'écart de valorisation des placements correspond principalement à la plus-value latente sur les fonds dédiés.

- **La valorisation du Best Estimate de cotisations cédé en réassurance : -939 K€**

Le « Best Estimate de cotisations cédé en réassurance » est la quote-part des résultats techniques cédée en réassurance estimée par la mutuelle sur la durée des 2 contrats collectifs Banque de France pour lequel la mutuelle reste engagée sur 2 ans. Ce montant est calculé sur la base du traité de réassurance sans tenir compte ni du droit sur la participation aux excédents et ristournes constitué par le réassureur ni, le cas échéant, de quote-part de la provision pour risques croissants qui sont tous deux reclassés en fonds propres.

#### **Le reclassement en fonds propres des provisions à caractère de réserves : - 119 K€**

Reclassement du droit à PPE sur le réassureur en Fonds Propres S2..... - 119 K€

Reclassement de la quote-part de PRC du réassureur en Fonds Propres S2 ..... - 0 K€

**Total des reclassements en fonds propres des provisions inscrites à l'actif ..... - 119 K€**

- **La valorisation des Impôts différés Actif : 0**

Une note sur le calcul des Impôts différés Actif et Passif est renseignée dans le paragraphe autres informations.

## D.2. Provisions Techniques

### D.2.1 Valeurs des provisions techniques brutes retenues pour le bilan prudentiel

Il s'agit des valeurs des provisions techniques retenues pour le bilan prudentiel.

(montants en K€)

PROVISIONS TECHNIQUES - PASSIF	Valeur "Bilan"	Valeur "Solvabilité 2"	Écart de valorisation
Provision pour Prestations à Payer Santé brute	3 390	3 322	-69
Provision pour primes brute de réassurance	0	-3	-3
Marge de risque	0	380	380
Participations aux excédents et ristournes (PPE)	519	0	-519
Provisions pour Risques Croissants (PRC)	0	0	0
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - PASSIF</b>	<b>3 909</b>	<b>3 698</b>	<b>-212</b>

• Le « Best Estimate de prestations » retenu par la mutuelle est la Provision pour Prestations à Payer Santé comptable 31/12/2025 actualisée au taux sans risque et sans VA de l'EIOPA de 2,076% soit **3.322 K€**.

• Le « Best Estimate de cotisations » retenu est la marge relative aux cotisations brutes avant réassurance émises sur les 2 prochaines années et sur lesquelles la mutuelle est engagée contractuellement au 31/12/2025. Le calcul tient compte d'une actualisation selon les taux de l'EIOPA.

Ce bénéfice futur de **3 K€** intègre les charges rattachées à ces cotisations.

• Une « marge de risque » est ajoutée à ces provisions techniques pour **380 K€**.

Le calcul de cette marge de risque est effectué à partir de la méthode simplifiée dite « duration » proposée par EIOPA.

### D.2.2 Incertitudes liées au montant des provisions techniques prudentielles

Les incertitudes liées au calcul des provisions techniques prudentielles sont les suivantes :

- **Sur l'évaluation des provisions de sinistres** : Incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.

- **Sur l'évaluation des provisions de primes** : Incertitude liée à la sinistralité future, Incertitude liée aux frais futurs.

En effet, le processus d'évaluation des provisions techniques prudentielles requiert l'utilisation de données historiques jugées pertinentes, il fait appel à l'exploitation de modèles ainsi qu'à la formulation d'hypothèses afin, notamment, de projeter les flux de trésorerie sur un horizon de temps estimé approprié à la nature des engagements. Cependant, certaines données ne peuvent être estimées sur la base des données historiques : changement dans le comportement des adhérents, changement législatif, changement de l'environnement économique (inflation).

### D.3. Autres passifs

(montants en K€)

AUTRES PASSIFS hors fonds propres	Valeur "Bilan"	Valeur "Solvabilité 2"	Écart de valorisation
Dettes pour risques et charges	0	0	0
Dettes pour dépôts espèce - réassureur	1 455	1 455	0
Dettes sur opérations d'assurance	92	92	0
Dettes sur opérations de réassurance	570	570	0
État, organismes sociaux et créances diverses	4 895	4 895	0
Surcote	208	0	-208
<b>AUTRE DETTES</b>	<b>7 220</b>	<b>7 012</b>	<b>-208</b>
Impôts différés - Passif	0	184	184
<b>TOTAL</b>	<b>7 220</b>	<b>7 196</b>	<b>-24</b>

### D.4. Méthodes de valorisation alternatives

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative.

### D.5. Autres informations

La projection pour les années 2026 à 2027, des cotisations d'une part, des prestations et des charges rattachées à la gestion des contrats collectifs d'autre part fait ressortir un bénéfice cumulé avant réassurance. Au terme de l'année 2027, la mutuelle verra ses contrats avec la Banque de France remis en jeu.

Il est à noter que la Mutuelle dispose d'un déficit fiscal reportable de 13 237 K€ à la clôture de l'exercice 2025. Par prudence, il n'a pas été constaté d'impôts différés actifs sur ce déficit conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 15 du règlement délégué 2015/35 que nous rappelons comme suit :

*« Les entreprises d'assurance et de réassurance n'attribuent une valeur positive aux actifs d'impôts différés que lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel cet actif d'impôt différé pourra être imputé, sera disponible à l'avenir, compte tenu des dispositions légales et réglementaires relatives aux limites temporelles applicables au report en avant de crédits d'impôts non utilisés et au report en avant de pertes fiscales non utilisées ».*

La mutuelle n'a aucune certitude quant à sa capacité à récupérer ses déficits fiscaux après 2027. Par conséquent, il n'a été valorisé aucun impôt différé actif.

Cependant, les impôts différés passif ont été constatés pour 184 K€. Ils se décomposent comme suit :  
(montants en K€)

Base de calcul des impôts différés	Réévaluation ACTIF	Réévaluation PASSIF	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>Réévaluation Actifs incorporels</i>	-36		-9	
<b>Réévaluation Actifs Incorporels et corporels</b>	<b>-36</b>	<b>0</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>
<i>Réévaluation Obligations &amp; OPCVM</i>	567			142
<i>Décote/surcote sur Obligations</i>	169			42
<b>Réévaluation Actif Placements</b>	<b>735</b>		<b>0</b>	<b>184</b>
<i>Provisions techniques S1 nettes de réassurance</i>	2 454			
<i>BE cotisations +BE sinistres net de réassurance</i>	-2 949			
<i>Marge de risque</i>	-380			
<b>Réévaluation Provisions</b>	<b>-874</b>	<b>0</b>	<b>-219</b>	
<b>Écart de revalorisation sur les passifs éventuels et dettes subordonnées</b>			<b>0</b>	
				<b>0</b>
<b>Impôts différés Actif calculés</b>			<b>-227</b>	
<b>Impôts différés Actif retenus</b>			<b>0</b>	
<b>Impôts différés Passif</b>				<b>184</b>

- Actifs Incorporels : Les actifs incorporels concernent le site internet de la SMCC. Après mise en service, cet actif ne peut pas être cédé à un tiers. Par conséquent, sa valeur vénale est à zéro.
- Actifs Placements : Les placements sont inscrits dans le bilan pour leur valeur d'achat. Dans le cadre des normes Solvabilité II, les placements sont revalorisés à la valeur de marché au 31/12/2025. Le calcul de l'écart de valorisation se fait entre la valeur de marché et la valeur nette fiscale.
- Provisions techniques : Sous le régime Solvabilité II, une Meilleure Estimation des provisions est calculée à laquelle s'ajoute une marge de risque.

Le taux d'imposition retenu pour le calcul des impôts différés est de 25%.

## E. Gestion du capital En K Euros

	2025	2024
Fonds propres éligibles	20 679	20 010
SCR	7 239	6 693
AMCR /MCR	2 700	2 700
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>286%</b>	<b>299%</b>
Surplus/déficit de fonds propres	13 440	13 317
AMCR /MCR	766%	741%

Les fonds propres de la mutuelle sont intégralement classés en Tier 1 et peuvent couvrir en conséquence le capital de solvabilité requis (SCR).

### E.1 Fonds propres

Les fonds propres de la mutuelle SMCC sont constitués :

- Du fonds d'établissement,
- Des résultats générés au cours des exercices,
- De la PPE nette de réassurance,
- De la réserve de réconciliation.

Les fonds propres éligibles au 31/12/2025 ont évolué comme suit :

(montants en K€)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Fonds propres S1</b>	<b>20 154</b>	<b>19 639</b>
Correction des actifs	442	-1 981
Correction des prov techniques Passif	83	2 461
Correction des autres passifs	0	-110
<b>Fonds propres S2</b>	<b>20 679</b>	<b>20 010</b>

<b>Fonds propres « Solvabilité I »</b>	<b>20 154</b>
Réévaluation des actifs incorporels	-36
Plus ou Moins Value Latente Non Vie (nette d'IS)	478
Surplus de provisionnement net Non Vie	533
Reprise de provision non économique Non Vie (Nette d'IS)	-50
Impact de la marge pour Risque	-400
Application des règles d'éligibilité et d'écrêtement	0
<b>Fonds Propres « Solvabilité II »</b>	<b>20 679</b>

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis au 31/12/2025, pour les principaux modules de risque, s'établit comme suit :

(montants en K€)

Capital règlementaire	31/12/2025	31/12/2024	Variations
SCR Marché	2 548	2 713	-165
SCR Santé	4 491	3 943	548
SCR Défaut	843	835	8
SCR Vie	0	0	0
SCR Non Vie	0	0	0
<i>Total des sous-modules</i>	<i>7 882</i>	<i>7 491</i>	<i>391</i>
<i>Diversification</i>	<i>-1 877</i>	<i>-1 858</i>	<i>-19</i>
BSCR	6 005	5 633	372
SCR Opérationnel	1 393	1 325	68
Ajustement	-159	-266	107
<b>SCR</b>	<b>7 239</b>	<b>6 693</b>	<b>546</b>
<b>AMCR (plancher absolu) - Activité Santé</b>	<b>2 700</b>	<b>2 700</b>	<b>0</b>

La mutuelle SMCC exerce son activité d'assurance exclusivement sous les agréments des branches 1-accidents et 2-maladie. Le plancher absolu est donc de **2 700 K€** au 31/12/2025.

### SCR Marché

- Le SCR de marché a été évalué à partir du ligne à ligne d'actifs financiers au 31/12/2025 projeté jusqu'à 2027.
- Le choc action type 1 qui a été appliqué est celui en vigueur à fin 2025 (-46,9%) maintenu constant sur la durée de projection.
- Le risque de concentration a été évalué en cohérence avec le retraitement effectué dans l'ORSA – Restatement 2025

### SCR Santé

- La variation du **SCR santé** de **+548 K€** s'explique principalement par l'augmentation des cotisations nettes de réassurance en N mais également en N+1.

- La mise à jour des données de la mutuelle sur le coût moyen d'une hospitalisation (en moyenne 217€ en 2024 contre 364€ en 2025) et le coût moyen des soins non formels (en moyenne 30€ en 2024 contre 57€ en 2025) en cas de pandémie participe également de la hausse du SCR catastrophe et donc du SCR santé.

#### SCR de défaut

- Le SCR de défaut a été évalué par proxy en distinguant les risques de type 1 (non diversifiables) et type 2 (diversifiables).
- Les expositions de type 2 de moins de 3 mois ont été évaluées par proxy en appliquant un coefficient de 11,8% aux cotisations brutes. Ce coefficient correspond à la part des expositions constatées sur le périmètre santé à fin 2024.
- Les expositions de type 1 :
  - Comptes bancaires : les expositions estimées correspondent à une cible de compte de trésorerie proche de 4 M€ au lieu de 520 K€ à fin 2025
  - Réassureurs : les expositions ont été supposées nulles (collatéralisées à 100%)

Le BSCR (Basic Solvency Capital Requirement) correspond à l'agrégation des montants obtenus pour faire face aux différents risques identifiés dans les 5 sous-modules qui le composent.

#### SCR Opérationnel

- La variation du **SCR opérationnel** de **+68 K€** s'explique principalement par une augmentation des cotisations brutes entre 2025 (46.530 K€) et 2024 (44.163 K€).

#### E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévue à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

#### E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

#### E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport. La mutuelle respecte le minimum de capital et le capital de solvabilité requis.

#### E.6 Autres informations

L'année 2025, tout comme l'année précédente, est marquée par un environnement politique et économique perturbé. La SMCC a su rester prudente et la structure du fonds dédié smccbdf a été adaptée pour profiter de l'augmentation des taux longs.

Il n'y a pas d'exposition significative directe ou indirecte à des actifs russes, ukrainiens, ou des pays du golfe persique.

La Banque de France, qui est le souscripteur des deux principaux contrats collectifs couverts par la SMCC, et les adhérents affiliés à ces deux contrats, se sont acquittés de leurs cotisations, tant pour la part subventionnée par la Banque de France que pour la part incombant aux adhérents.

La mutuelle utilise les moyens humains et matériels mis à sa disposition par la Banque de France. Les salariés de la Banque de France poursuivent aujourd'hui leur activité dans le cadre d'une organisation intégrant du télétravail.

Son délégataire de gestion des opérations d'assurance a continué d'assurer les services aux adhérents de la mutuelle. Les principaux prestataires de la mutuelle ont continué d'assumer leurs obligations envers elle.

S'agissant d'évènements postérieurs à la clôture, il n'y a pas lieu de remettre en cause les principes et les valeurs retenus pour l'inventaire comptable.

En synthèse, la mutuelle fait face à ses obligations et sa pérennité n'est pas remise en cause.

**Annexe – Etats Quantitatifs – 28 pages**

s.01.01.01.01		Reporting status	
Content of the submission		CDD10	
S.01.02.01 - Basic Information - General	R0010	1 - Reported	
S.01.03.01 - Basic Information - RfF and matching adjustment portfolios	R0020	2 - Not reported as no RfF or MAP	
S.02.01.01 - Balance sheet	R0030	1 - Reported	
S.02.02.01 - Liabilities by currency	R0040	3 - Not due in accordance with instructions of the template	
S.03.01.01 - Off-balance sheet items - general	R0060	2 - Not reported as no off-balance sheet items	
S.04.02.01 - Information on class 10 in Part A of Annex I of Solvency II Directive, excluding carrier's liability	R0100	2 - Not reported as no activity outside the home country in relation to specific class	
S.04.03.01 - Basic Information - list of underwriting entities	R0104	2 - Not reported as no activity outside the home country	
S.04.04.01 - Activity by country - location of underwriting	R0105	2 - Not reported as no activity outside the home country	
S.04.05.01 - Activity by country - location of risk	R0106	2 - Not reported as no activity outside the home country	
S.05.01.01 - Premiums, claims and expenses by line of business	R0110	1 - Reported	
S.06.02.01 - List of assets	R0140	1 - Reported	
S.06.03.01 - Collective investment undertakings - look-through approach	R0150	1 - Reported	
S.06.04.01 - Climate change-related risks to investments	R0151	0 - Not reported (in this case special justification is needed)	
S.07.01.01 - Structured products	R0160	2 - Not reported as no structured products (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))	
S.08.01.01 - Open derivatives	R0170	2 - Not reported as no derivative transactions (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))	
S.09.01.01 - Income/gains and losses in the period	R0190	1 - Reported	
S.10.01.01 - Securities lending and repos	R0200	2 - Not reported as no Securities lending and repos (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))	
S.11.01.01 - Assets held as collateral	R0210	2 - Not reported as no Assets held as collateral (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))	
S.12.01.01 - Life and Health SLT Technical Provisions	R0220	2 - Not reported as no life and health SLT business (only for undertakings not exempted under Article 35 (6) to (8))	
S.12.02.01 - Life and Health SLT Technical Provisions - by country	R0230	3 - Not due in accordance with instructions of the template	
S.13.01.01 - Projection of future gross cash flows	R0240	2 - Not reported as no life and health SLT business	
S.14.01.01 - Life obligations analysis	R0250	2 - Not reported as no life and health SLT business	
S.14.02.01 - Non-life business - policy and customer information	R0251	2 - Not reported as no non-life business	
S.14.03.01 - Cyber underwriting risk	R0252	2 - Not reported as no cyber coverages	
S.16.01.01 - Information on annuities stemming from Non-Life Insurance obligations	R0280	2 - Not reported as no annuities stemming from Non-Life Insurance obligations	
S.17.01.01 - Non-Life Technical Provisions	R0290	1 - Reported	
S.17.03.01 - Non-Life Technical Provisions - By country	R0300	3 - Not due in accordance with instructions of the template	
S.18.01.01 - Projection of future cash flows (Best Estimate - Non Life)	R0310	1 - Reported	
S.19.01.01 - Non-life insurance claims	R0320	1 - Reported	
S.20.01.01 - Development of the distribution of the claims incurred	R0330	1 - Reported	
S.21.01.01 - Loss distribution risk profile	R0340	1 - Reported	
S.21.02.01 - Underwriting risks non-life	R0350	1 - Reported	
S.21.03.01 - Non-life distribution of underwriting risks - by sum insured	R0360	1 - Reported	
S.22.01.01 - Impact of long term guarantees measures and transitionals	R0370	2 - Not reported as no LTG measures or transitionals are applied	
S.22.04.01 - Information on the transitional on interest rates calculation	R0380	2 - Not reported as no such transitional measure is applied	
S.22.05.01 - Overall calculation of the transitional on technical provisions	R0390	2 - Not reported as no such transitional measure is applied	
S.22.06.01 - Best estimate subject to volatility adjustment by country and currency	R0400	2 - Not reported as volatility adjustment not applied	
S.23.01.01 - Own funds	R0410	1 - Reported	
S.23.02.01 - Detailed information by tiers on own funds	R0420	1 - Reported	
S.23.03.01 - Annual movements on own funds	R0430	1 - Reported	
S.23.04.01 - List of Rems on own funds	R0440	3 - Not due in accordance with instructions of the template	
S.24.01.01 - Participations held	R0450	2 - Not reported as no participations held	
S.25.01.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula	R0460	1 - Reported as standard formula is used	
S.25.05.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings using an internal model (partial or full)	R0470	10 - Not reported due to use of standard formula	
S.26.01.01 - Solvency Capital Requirement - Market risk	R0500	1 - Reported	
S.26.02.01 - Solvency Capital Requirement - Counterparty default risk	R0510	1 - Reported	
S.26.03.01 - Solvency Capital Requirement - Life underwriting risk	R0520	2 - Not reported as risk not existent	
S.26.04.01 - Solvency Capital Requirement - Health underwriting risk	R0530	1 - Reported	
S.26.05.01 - Solvency Capital Requirement - Non-Life underwriting risk	R0540	2 - Not reported as risk not existent	
S.26.06.01 - Solvency Capital Requirement - Operational risk	R0550	1 - Reported	
S.26.07.01 - Solvency Capital Requirement - Simplifications	R0560	2 - Not reported as no simplified calculations used	
S.26.08.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings using an internal model (partial or full)	R0561	10 - Not reported due to use of standard formula	
S.26.09.01 - Internal model - Market & credit risk and sensitivities	R0562	10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks	
S.26.10.01 - Internal model - Credit event risk Portfolio view details	R0563	10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks	
S.26.11.01 - Internal model - Credit event risk for financial instruments	R0564	10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks	
S.26.12.01 - Internal model - Credit risk Non-Financial Instruments	R0565	10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks	
S.26.13.01 - Internal model - Non-life & Health Non-SLT	R0566	10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks	
S.26.14.01 - Internal model - Life & Health risk	R0567	10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks	
S.26.15.01 - Internal model - Operational risk	R0568	10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks	
S.26.16.01 - Internal model - Model Changes	R0569	10 - Not reported due to use of standard formula or partial internal model not covering these risks	
S.27.01.01 - Solvency Capital Requirement - Non-life and Health catastrophe risk	R0570	1 - Reported	
S.28.01.01 - Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity	R0580	1 - Reported	
S.28.02.01 - Minimum Capital Requirement - Both life and non-life insurance activity	R0590	2 - Not reported as only life or only non-life insurance or reinsurance activity or only reinsurance activity	
S.29.01.01 - Excess of Assets over Liabilities	R0600	1 - Reported	
S.29.02.01 - Excess of Assets over Liabilities - explained by investments and financial liabilities	R0610	1 - Reported	
S.29.03.01 - Excess of Assets over Liabilities - explained by technical provisions	R0620	1 - Reported	
S.29.04.01 - Detailed analysis per period - Technical flows versus Technical provisions	R0630	1 - Reported	
S.30.01.01 - Facultative covers for non-life and life business basic data	R0640	2 - Not reported as no facultative covers	
S.30.02.01 - Facultative covers for non-life and life business shares data	R0650	2 - Not reported as no facultative covers	
S.30.03.01 - Outgoing Reinsurance Program basic data	R0660	1 - Reported	
S.30.04.01 - Outgoing Reinsurance Program shares data	R0670	1 - Reported	
S.31.01.01 - Share of reinsurers (including Finite Reinsurance and SPV's)	R0680	1 - Reported	
S.31.02.01 - Special Purpose Vehicles	R0690	2 - Not reported as no Special Purpose Insurance Vehicles	
S.36.01.01 - IGT - Equity-type transactions, debt and asset transfer	R0740	2 - Not reported as no IGT on Equity-type transactions, debt and asset transfer	
S.36.02.01 - IGT - Derivatives	R0750	2 - Not reported as no IGT on Derivatives	
S.36.06.01 - IGT - Off-balance sheet and contingent liabilities	R0760	2 - Not reported as no IGT on off-balance sheet and contingent liabilities	
S.36.07.01 - IGT - Insurance and Reinsurance	R0770	2 - Not reported as no IGT on Insurance and Reinsurance	
S.36.05.01 - IGT - P&L	R0775	12 - Not reported as no parent undertaking is a mixed-activity insurance holding company where they are not part of a group as defined under article 213 (2) (a), (b) and (c) of Solvency II Directive	
S.52.01.01 - PEPP and PEPP saver information	R0990	2 - Not reported as no PEPP	

<b>s.01.02.01.01</b>		
<b>Basic Information - General</b>		
		Report information
		C0010
Undertaking name	R0010	SMCC
Undertaking identification code	R0020	LEI/969500SEPIQ3P6QJ2A54
Type of undertaking	R0040	3 - Non-Life insurance undertakings
Country of authorisation	R0050	FRANCE
Language of reporting	R0070	French
Reporting submission date	R0080	2026-03-17
Financial year end	R0081	2025-12-31
Reporting reference date	R0090	2025-12-31
Regular/Ad-hoc submission	R0100	1 - Regular reporting
Currency used for reporting	R0110	EUR
Accounting standards	R0120	2 - Local GAAP
Method of Calculation of the SCR	R0130	1 - Standard formula
Use of undertaking specific parameters	R0140	2 - Don't use undertaking specific parameters
Ring-fenced funds	R0150	2 - Not reporting activity by RFF
Matching adjustment	R0170	2 - No use of matching adjustment
Volatility adjustment	R0180	2 - No use of volatility adjustment
Transitional measure on the risk-free interest rate	R0190	2 - No use of transitional measure on the risk-free interest rate
Transitional measure on technical provisions	R0200	2 - No use of transitional measure on technical provisions
Initial submission or re-submission	R0210	1 - Initial submission
Exemption of reporting ECAI information	R0250	0 - Not exempted
Direct URL to the webpage where the Solvency and Financial Condition Report is disclosed	R0255	UNDERTAKING WITH NO WEBSITE
Direct URL to download the Solvency and Financial Condition Report	R0260	NOT PROVIDED/NOT AVAILABLE
Captive business	R0270	2 - No captive business
Run-off business	R0280	4 - No run-off business
M&A during the period	R0290	2 - No
PEPP reporting	R0300	0 - Not reported as no PEPP
Ad hoc XBRL technical field 1	R0990	
Ad hoc XBRL technical field 2	R0991	
Ad hoc XBRL technical field 3	R0992	

<b>s.01.02.01.02</b>			
<b>Operational risk - basic information</b>			
PEPP registration number	PEPP name	Product still commercialised?	Use of common pool of assets for all investments options
C0050	C0060	C0070	C0080

						Solvency II value	Statutory accounts value
						C0010	C0020
Assets	Goodwill		R0010				
	Deferred acquisition costs		R0020				
	Intangible assets		R0030				35609.500
	Deferred tax assets		R0040				
	Pension benefit surplus		R0050				
	Property, plant & equipment held for own use		R0060				
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)		R0070	23124950.700			22519283.250
	Property (other than for own use)		R0080				
	Holdings in related undertakings, including participations		R0090				
	Equities		R0100	15.000			15.000
	Equities - listed		R0110				
	Equities - unlisted		R0120	15.000			15.000
	Bonds		R0130	3758348.130			3873215.000
	Government Bonds		R0140				
	Corporate Bonds		R0150	3758348.130			3873215.000
	Structured notes		R0160				
	Collateralised securities		R0170				
	Collective Investments Undertakings		R0180	17864454.210			17143919.890
	Derivatives		R0190				
	Deposits other than cash equivalents		R0200	1502133.360			1502133.360
	Other investments		R0210				
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts		R0220				
	Loans and mortgages		R0230				
	Loans on policies		R0240				
	Loans and mortgages to individuals		R0250				
	Other loans and mortgages		R0260				
	Reinsurance recoverables from:		R0270	369177.560			1455045.570
	Non-life and health similar to non-life		R0280	369177.560			1455045.570
	Non-life and health similar to non-life		R0290				
	Non-life excluding health		R0300	369177.560			1455045.570
	Health similar to non-life		R0310				
	Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0320				
	Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0330				
	Life excluding health and index-linked and unit-linked		R0340				
	Life index-linked and unit-linked		R0350				
	Deposits to cedants		R0360	5266594.360			5266594.360
	Insurance and intermediaries receivables		R0370	1686950.140			1686950.140
	Reinsurance receivables		R0380	36783.040			36783.040
	Receivables (trade, not insurance)		R0390				
	Own shares (held directly)		R0400				
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in		R0410	70810.570			70810.570
	Cash and cash equivalents		R0420	133810.420			212296.950
	Any other assets, not elsewhere shown		R0500	30689076.800			31283373.380
	Total assets		R0510	3697729.840			3909420.200
	Technical provisions - non-life		R0520				
	Technical provisions - non-life (excluding health)		R0530				
	Technical provisions - non-life (excluding health)		R0540				
Technical provisions - non-life (excluding health)		R0550					
Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560	3697729.840			3909420.200	
Technical provisions - health (similar to non-life)		R0570					
Technical provisions - health (similar to non-life)		R0580	3318176.180				
Technical provisions - health (similar to non-life)		R0590	379553.660				
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)		R0600					
Technical provisions - health (similar to life)		R0610					
Technical provisions - health (similar to life)		R0620					
Technical provisions - health (similar to life)		R0630					
Technical provisions - health (similar to life)		R0640					
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650					
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0660					
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0670					
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0680					
Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0690					
Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0700					
Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0710					
Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0720					
Other technical provisions		R0730					
Contingent liabilities		R0740					
Provisions other than technical provisions		R0750					
Pension benefit obligations		R0760					
Deposits from reinsurers		R0770	1455045.570			1455045.570	
Deferred tax liabilities		R0780	183845.840				
Derivatives		R0790					
Debts owed to credit institutions		R0800					
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0810					
Insurance & intermediaries payables		R0820	91636.550			91636.550	
Reinsurance payables		R0830	570346.060			570346.060	
Payables (trade, not insurance)		R0840	4895187.440			4895187.440	
Subordinated liabilities		R0850					
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860					
Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870					
Any other liabilities, not elsewhere shown		R0880				208202.440	
Total liabilities		R0900	10893791.300			11129838.260	
Excess of assets over liabilities		R1000	19795285.500			20153535.120	

s.05.01.01.01					
Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)					
				Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional)	
				Medical expense insurance	
				C0010	
Premiums written	Gross - Direct Business		R0110	46529969.590	
	Gross - Proportional reinsurance accepted		R0120		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0130		
	Reinsurers' share		R0140	18252646.750	
	Net		R0200	28277322.840	
Premiums earned	Gross - Direct Business		R0210	46529969.590	
	Gross - Proportional reinsurance accepted		R0220		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0230		
	Reinsurers' share		R0240	18252646.750	
	Net		R0300	28277322.840	
Claims incurred	Gross - Direct Business		R0310	43225673.040	
	Gross - Proportional reinsurance accepted		R0320		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0330		
	Reinsurers' share		R0340	17009475.090	
	Net		R0400	26216197.950	
Expenses incurred			R0550	3381036.260	
Expenses incurred	Administrative expenses	Gross - Direct Business		R0610	348974.770
		Gross - Proportional reinsurance accepted		R0620	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0630	
		Reinsurers' share		R0640	
		Net		R0700	348974.770
	Investment management expenses	Gross - Direct Business		R0710	
		Gross - Proportional reinsurance accepted		R0720	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0730	
		Reinsurers' share		R0740	
		Net		R0800	
	Claims management expenses	Gross - Direct Business		R0810	1744873.860
		Gross - Proportional reinsurance accepted		R0820	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0830	
		Reinsurers' share		R0840	
		Net		R0900	1744873.860
	Acquisition expenses	Gross - Direct Business		R0910	
		Gross - Proportional reinsurance accepted		R0920	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R0930	
		Reinsurers' share		R0940	
		Net		R1000	
	Overhead expenses	Gross - Direct Business		R1010	1287187.630
		Gross - Proportional reinsurance accepted		R1020	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted		R1030	
		Reinsurers' share		R1040	
		Net		R1100	1287187.630
Balance - other technical expenses/income			R1210		
Total technical expenses			R1300		

16.16.1.11  
Information on positions held

Line identification	Asset ID Code and type of debt	Fund number	Matching portfolio number	REP/Repur asset number	Basic REP/Repur asset investment option	Portfolio	Asset type (underlying asset)	Country of issuer	Custodian	Contract type and type of lock	Quantity	Pr. amount	Long term equity investment	Valuation method	Acquisition value	Total liability if amount	Administrative
COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID	COBID
1	FR/FR0000126112				FR/FR0000126112	FR/FR0000126112	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
31	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
32	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
33	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
34	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
35	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
36	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
37	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
38	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
39	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
40	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
41	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
42	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
43	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
44	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
45	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
46	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
47	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
48	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
49	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
50	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative
51	CAJALIS BANK				FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	CAJALIS BANK	LI/FR0000126112	1.00	150131.360	2 - No	1 - quote on the market	150131.360	150131.360	Administrative



## s.06.03.01.01

## Collective investment undertakings - look-through approach

Line identification	Collective Investments Undertaking ID Code and Type of code	Underlying asset category	Country of issue	Currency	Total amount
C0100	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060
2	ISIN/FR0011565357	1 - Government bonds	ITALY	1 - Reporting currency	305862.650
3	ISIN/FR0011565357	1 - Government bonds	GERMANY	1 - Reporting currency	469770.060
4	ISIN/FR0011565357	1 - Government bonds	GERMANY	1 - Reporting currency	298572.740
5	ISIN/FR0011565357	1 - Government bonds	SPAIN	1 - Reporting currency	307709.860
6	ISIN/FR0011565357	1 - Government bonds	SPAIN	1 - Reporting currency	501354.160
7	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED KINGDOM	1 - Reporting currency	430995.030
8	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	ITALY	1 - Reporting currency	428570.550
9	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	201626.900
10	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	ITALY	1 - Reporting currency	319386.910
11	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	ITALY	1 - Reporting currency	211440.240
12	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	427284.100
13	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	426904.760
14	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	294779.350
15	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	SPAIN	1 - Reporting currency	401043.740
16	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	287819.310
17	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	284652.650
18	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	402165.260
19	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED KINGDOM	1 - Reporting currency	206871.670
20	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	313548.390
21	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	173127.000
22	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	ITALY	1 - Reporting currency	411566.270
23	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	200060.070
24	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED KINGDOM	1 - Reporting currency	213007.070
25	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	UNITED STATES	1 - Reporting currency	194254.530
26	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	ITALY	1 - Reporting currency	307924.270
27	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	SWITZERLAND	1 - Reporting currency	212066.970
28	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	452287.490
29	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FRANCE	1 - Reporting currency	101283.500
30	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	FINLAND	1 - Reporting currency	314092.660
31	ISIN/FR0011565357	2 - Corporate bonds	SPAIN	1 - Reporting currency	275449.560
32	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	NETHERLANDS	1 - Reporting currency	214507.930
33	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	FRANCE	1 - Reporting currency	84097.800
34	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	GERMANY	1 - Reporting currency	74152.520
35	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	GERMANY	1 - Reporting currency	73690.720
36	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	FRANCE	1 - Reporting currency	84724.530
37	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	GERMANY	1 - Reporting currency	84592.590
38	ISIN/FR0011565357	3L - Listed equity	NETHERLANDS	1 - Reporting currency	117380.670
39	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	LUXEMBOURG	1 - Reporting currency	548029.340
40	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	LUXEMBOURG	1 - Reporting currency	251798.600
41	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	190131.280
42	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	504421.850
43	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	395221.710
44	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	869164.500
45	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	343169.810
46	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	825227.160
47	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	444008.000
48	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	425585.320
49	ISIN/FR0011565357	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	1138346.730
50	ISIN/FR0011565357	7 - Cash and deposits		1 - Reporting currency	444304.870
51	ISIN/FR0011565357	7 - Cash and deposits		1 - Reporting currency	3743.910
52	ISIN/FR0011565357	7 - Cash and deposits		1 - Reporting currency	1220.480
69	ISIN/FR0010330514	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	49433.610
72	ISIN/FR0050000548	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	318744.000
74	ISIN/FR0011829134	4 - Collective Investment	FRANCE	1 - Reporting currency	1003278.540

s.09.01.01.01								
Income/gains and losses in the period								
Line identification	Asset category	Portfolio	Asset held in unit-linked and index-linked contracts	Dividends	Interest	Rent	Net gains and losses	Unrealised gains and losses
C0001	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
1	Corporate bonds	2 - Non-life	2 - Neither unit-linked nor index-linked		123448.900		-16261.350	-261411.500
2	Collective Investment	2 - Non-life	2 - Neither unit-linked nor index-linked				349020.000	1690998.900
3	Cash and deposits	2 - Non-life	2 - Neither unit-linked nor index-linked		19788.590			-911534.930

s.17.01.01.01									
Non-Life Technical Provisions									
							Direct business and accepted proportional reinsurance	Total Non-Life obligation	
							Medical expense insurance		
							C0020	C0180	
Technical provisions calculated as a whole							R0010	0.000	0.000
Technical provisions calculated as a whole							R0020	0.000	0.000
Technical provisions calculated as a whole							R0030		
Technical provisions calculated as a whole							R0040		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole							R0050		
Gross - Total							R0060	-3350.920	-3350.920
Gross - Total							R0070	-3350.920	-3350.920
Gross - Total							R0080		
Gross - Total							R0090		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment							R0100	-938880.270	-938880.270
Total recoverable from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses							R0110	-938880.270	-938880.270
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default							R0120		
Total recoverable from SPV before adjustment for expected losses							R0130		
Total recoverable from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses							R0140		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment							R0150	-938880.270	-938880.270
Net Best Estimate of Premium Provisions							R0160	935529.350	935529.350
Gross - Total							R0170	3321527.100	3321527.100
Gross - Total							R0180		
Gross - Total							R0190		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment							R0200	1308384.930	1308384.930
Total recoverable from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses							R0210	1308384.930	1308384.930
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default							R0220		
Total recoverable from SPV before adjustment for expected losses							R0230		
Total recoverable from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses							R0240		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment							R0250	1308384.930	1308384.930
Net Best Estimate of Claims Provisions							R0260	2013142.170	2013142.170
Total Best estimate - gross							R0270	3318176.180	3318176.180
Total Best estimate - net							R0280	2948671.520	2948671.520
Risk margin							R0290	379553.660	379553.660
TP as a whole							R0300		
Best estimate							R0310		
Risk margin							R0320		
Technical provisions - total							R0330	3697729.840	3697729.840
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total							R0340	369177.560	369177.560
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total							R0350	3328552.280	3328552.280
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups							R0360	1	
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups							R0370	1	
Cash out-flows							R0380	89013403.580	89013403.580
Future benefits and claims							R0390	6648799.710	6648799.710
Future expenses and other cash-out flows							R0400	9566554.210	9566554.210
Future premiums							R0410		
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)							R0420		
Cash in-flows							R0430	3321527.100	3321527.100
Future benefits and claims							R0440		
Future expenses and other cash-out flows							R0450		
Future premiums							R0460		
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)							R0470		
Cash in-flows							R0480		
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations							R0490		
Best estimate subject to transitional of the interest rate							R0500		
Technical provisions without transitional on interest rate									
Best estimate subject to volatility adjustment									
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures									
Expected profits included in future premiums (EPIFF)								3350.920	3350.920



s.19.01.01.01								
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)								
Line of business	Z0010	1 - 1 and 13 Medical expense insurance						
Accident year / Underwriting year	Z0020	1 - Accident year						
Currency	Z0030	EUR						
Currency conversion	Z0040	2 - Reporting currency						
			0	1	2	3	4	5
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100							
N-14	R0110							
N-13	R0120							
N-12	R0130							
N-11	R0140							
N-10	R0150							
N-9	R0160							
N-8	R0170	30280550.000	3054798.000	87960.000	11692.000	10531.000	-1560.390	
N-7	R0180	30923727.000	2718335.000	54039.000	3379.000	2052.860		
N-6	R0190	31177148.000	2871706.000	62886.000	9136.300			
N-5	R0200	26760413.000	3290504.000	179867.920				
N-4	R0210	31033379.000	2825161.640	54280.890				
N-3	R0220	35369387.900	2845344.500	77908.900				
N-2	R0230	37845480.940	2598109.400	106955.900				
N-1	R0240	38399472.400	2794087.900					
N	R0250	39450558.600						

s.19.01.01.02				
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)				
			In Current year	Sum of years (cumulative)
			C0170	C0180
Prior	R0100			
N-14	R0110			
N-13	R0120			
N-12	R0130			
N-11	R0140			
N-10	R0150			
N-9	R0160			
N-8	R0170			33443970.610
N-7	R0180			33701532.860
N-6	R0190			34120876.300
N-5	R0200			30230784.920
N-4	R0210			33912821.530
N-3	R0220			38292641.300
N-2	R0230	106955.900		40550546.240
N-1	R0240	2794087.900		41193560.300
N	R0250	39450558.600		39450558.600
Total	R0260	42351602.400		324897292.660

s.19.01.01.03								
Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)								
			0	1	2	3	4	5
			C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100							
N-14	R0110							
N-13	R0120							
N-12	R0130							
N-11	R0140							
N-10	R0150							
N-9	R0160							
N-8	R0170							
N-7	R0180							
N-6	R0190							
N-5	R0200							
N-4	R0210							
N-3	R0220							
N-2	R0230							
N-1	R0240	2869641.000		57045.400				
N	R0250	3333436.800						

s.19.01.01.04				
Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)				
			Year end (discounted data)	
			C0360	
Prior	R0100			
N-14	R0110			
N-13	R0120			
N-12	R0130			
N-11	R0140			
N-10	R0150			
N-9	R0160			
N-8	R0170			
N-7	R0180			
N-6	R0190			
N-5	R0200			
N-4	R0210			
N-3	R0220			
N-2	R0230			
N-1	R0240	55885.220		
N	R0250	3265641.880		
Total	R0260	3321527.100		

s.19.01.01.07

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640
Prior	R0300					
N-14	R0310					
N-13	R0320					
N-12	R0330					
N-11	R0340					
N-10	R0350					
N-9	R0360					
N-8	R0370	14356458.000	1445489.000	39697.000		
N-7	R0380	14597663.000	1283685.000	31484.300		
N-6	R0390	14706590.000	1352009.000	36033.300		
N-5	R0400	12615213.600	1559794.000			
N-4	R0410	14623326.000	1665404.300			
N-3	R0420	16823005.700	1340269.400			
N-2	R0430	17835400.200	1248431.100	44772.700		
N-1	R0440	18281043.200	1310498.800			
N	R0450	15665732.600				

s.19.01.01.08

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0300		
N-14	R0310		
N-13	R0320		
N-12	R0330		
N-11	R0340		
N-10	R0350		
N-9	R0360		
N-8	R0370		15841644.000
N-7	R0380		15912832.300
N-6	R0390		16094632.300
N-5	R0400		14175007.600
N-4	R0410		16288730.300
N-3	R0420		18163275.100
N-2	R0430	44772.700	19128604.000
N-1	R0440	1310498.800	19591542.000
N	R0450	15665732.600	15665732.600
Total	R0460	17021004.100	150862000.200

s.19.01.01.09

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840
Prior	R0300					
N-14	R0310					
N-13	R0320					
N-12	R0330					
N-11	R0340					
N-10	R0350					
N-9	R0360					
N-8	R0370					
N-7	R0380					
N-6	R0390					
N-5	R0400					
N-4	R0410					
N-3	R0420					
N-2	R0430					
N-1	R0440	1347076.000	26981.000			
N	R0450	1308566.000				

s.19.01.01.10

Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C0960
Prior	R0300	
N-14	R0310	
N-13	R0320	
N-12	R0330	
N-11	R0340	
N-10	R0350	
N-9	R0360	
N-8	R0370	
N-7	R0380	
N-6	R0390	
N-5	R0400	
N-4	R0410	
N-3	R0420	
N-2	R0430	
N-1	R0440	26425.660
N	R0450	1281632.180
Total	R0460	1308057.830

s.19.01.01.13

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0500						
N-14	R0510						
N-13	R0520						
N-12	R0530						
N-11	R0540						
N-10	R0550						
N-9	R0560						
N-8	R0570	15924092.000	1609309.000	48263.000	11692.000	10531.000	-1560.390
N-7	R0580	16326064.000	1434650.000	22554.700	3379.000	2052.860	
N-6	R0590	16470558.000	1519697.000	26852.700	9136.300		
N-5	R0600	14145199.400	1730710.000	179867.920			
N-4	R0610	16410053.000	1159757.340	54280.890			
N-3	R0620	18546382.200	1505075.100	77908.900			
N-2	R0630	20010080.740	1349678.300	62183.200			
N-1	R0640	20118429.200	1483589.100				
N	R0650	23784826.000					

s.19.01.01.14

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0500		
N-14	R0510		
N-13	R0520		
N-12	R0530		
N-11	R0540		
N-10	R0550		
N-9	R0560		
N-8	R0570		17602326.610
N-7	R0580		17788700.560
N-6	R0590		18026244.000
N-5	R0600		16055777.320
N-4	R0610		17624091.230
N-3	R0620		20129366.200
N-2	R0630	62183.200	21421942.240
N-1	R0640	1483589.100	21602018.300
N	R0650	23784826.000	23784826.000
Total	R0660	25330598.300	174035292.460

s.19.01.01.15

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450
Prior	R0500						
N-14	R0510						
N-13	R0520						
N-12	R0530						
N-11	R0540						
N-10	R0550						
N-9	R0560						
N-8	R0570						
N-7	R0580						
N-6	R0590						
N-5	R0600						
N-4	R0610						
N-3	R0620						
N-2	R0630						
N-1	R0640	1522565.000	30064.400				
N	R0650	2024870.800					

s.19.01.01.16

Net discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C1560
Prior	R0500	
N-14	R0510	
N-13	R0520	
N-12	R0530	
N-11	R0540	
N-10	R0550	
N-9	R0560	
N-8	R0570	
N-7	R0580	
N-6	R0590	
N-5	R0600	
N-4	R0610	
N-3	R0620	
N-2	R0630	
N-1	R0640	29459.560
N	R0650	1984009.700
Total	R0660	2013469.270

s.19.01.01.01

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

Line of business	Z0010	1 - 1 and 13 Medical expense insurance					
Accident year / Underwriting year	Z0020	1 - Accident year					
Currency	Z0030	Total/NA					
Currency conversion	Z0040	2 - Reporting currency					
		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170	30280550.000	3054798.000	87960.000	11692.000	10531.000	-1560.390
N-7	R0180	30923727.000	2718335.000	54039.000	3379.000	2052.860	
N-6	R0190	31177148.000	2871706.000	62886.000	9136.300		
N-5	R0200	26760413.000	3290504.000	179867.920			
N-4	R0210	31033379.000	2825161.640	54280.890			
N-3	R0220	35369387.900	2845344.500	77908.900			
N-2	R0230	37845480.940	2598109.400	106955.900			
N-1	R0240	38399472.400	2794087.900				
N	R0250	39450558.600					

s.19.01.01.02

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100		
N-14	R0110		
N-13	R0120		
N-12	R0130		
N-11	R0140		
N-10	R0150		
N-9	R0160		
N-8	R0170		33443970.610
N-7	R0180		33701532.860
N-6	R0190		34120876.300
N-5	R0200		30230784.920
N-4	R0210		33912821.530
N-3	R0220		38292641.300
N-2	R0230	106955.900	40550546.240
N-1	R0240	2794087.900	41193560.300
N	R0250	39450558.600	39450558.600
Total	R0260	42351602.400	324897292.660

s.19.01.01.03

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230						
N-1	R0240	2869641.000	57045.400				
N	R0250	3333436.800					

s.19.01.01.04

Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	
N-14	R0110	
N-13	R0120	
N-12	R0130	
N-11	R0140	
N-10	R0150	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	55885.220
N	R0250	3265641.880
Total	R0260	3321527.100

s.19.01.01.07

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0300						
N-14	R0310						
N-13	R0320						
N-12	R0330						
N-11	R0340						
N-10	R0350						
N-9	R0360						
N-8	R0370	14356458.000	1445489.000	39697.000			
N-7	R0380	14597663.000	1283685.000	31484.300			
N-6	R0390	14706590.000	1352009.000	36033.300			
N-5	R0400	12615213.600	1559794.000				
N-4	R0410	14623326.000	1665404.300				
N-3	R0420	16823005.700	1340269.400				
N-2	R0430	17835400.200	1248431.100	44772.700			
N-1	R0440	18281043.200	1310498.800				
N	R0450	15665732.600					

s.19.01.01.08

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0300		
N-14	R0310		
N-13	R0320		
N-12	R0330		
N-11	R0340		
N-10	R0350		
N-9	R0360		
N-8	R0370		15841644.000
N-7	R0380		15912832.300
N-6	R0390		16094632.300
N-5	R0400		14175007.600
N-4	R0410		16288730.300
N-3	R0420		18163275.100
N-2	R0430	44772.700	19128604.000
N-1	R0440	1310498.800	19591542.000
N	R0450	15665732.600	15665732.600
Total	R0460	17021004.100	150862000.200

s.19.01.01.09

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850
Prior	R0300						
N-14	R0310						
N-13	R0320						
N-12	R0330						
N-11	R0340						
N-10	R0350						
N-9	R0360						
N-8	R0370						
N-7	R0380						
N-6	R0390						
N-5	R0400						
N-4	R0410						
N-3	R0420						
N-2	R0430						
N-1	R0440	1347076.000	26981.000				
N	R0450	1308566.000					

s.19.01.01.10

Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C0960
Prior	R0300	
N-14	R0310	
N-13	R0320	
N-12	R0330	
N-11	R0340	
N-10	R0350	
N-9	R0360	
N-8	R0370	
N-7	R0380	
N-6	R0390	
N-5	R0400	
N-4	R0410	
N-3	R0420	
N-2	R0430	
N-1	R0440	26425.660
N	R0450	1281632.180
Total	R0460	1308057.830

s.19.01.01.13

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0500						
N-14	R0510						
N-13	R0520						
N-12	R0530						
N-11	R0540						
N-10	R0550						
N-9	R0560						
N-8	R0570	15924092.000	1609309.000	48263.000	11692.000	10531.000	-1560.390
N-7	R0580	16326064.000	1434650.000	22554.700	3379.000	2052.860	
N-6	R0590	16470558.000	1519697.000	26852.700	9136.300		
N-5	R0600	14145199.400	1730710.000	179867.920			
N-4	R0610	16410053.000	1159757.340	54280.890			
N-3	R0620	18546382.200	1505075.100	77908.900			
N-2	R0630	20010080.740	1349678.300	62183.200			
N-1	R0640	20118429.200	1483589.100				
N	R0650	23784826.000					

s.19.01.01.14

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0500		
N-14	R0510		
N-13	R0520		
N-12	R0530		
N-11	R0540		
N-10	R0550		
N-9	R0560		
N-8	R0570		17602326.610
N-7	R0580		17788700.560
N-6	R0590		18026244.000
N-5	R0600		16055777.320
N-4	R0610		17624091.230
N-3	R0620		20129366.200
N-2	R0630	62183.200	21421942.240
N-1	R0640	1483589.100	21602018.300
N	R0650	23784826.000	23784826.000
Total	R0660	25330598.300	174035292.460

s.19.01.01.15

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450
Prior	R0500						
N-14	R0510						
N-13	R0520						
N-12	R0530						
N-11	R0540						
N-10	R0550						
N-9	R0560						
N-8	R0570						
N-7	R0580						
N-6	R0590						
N-5	R0600						
N-4	R0610						
N-3	R0620						
N-2	R0630						
N-1	R0640	1522565.000	30064.400				
N	R0650	2024870.800					

s.19.01.01.16

Net discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C1560
Prior	R0500	
N-14	R0510	
N-13	R0520	
N-12	R0530	
N-11	R0540	
N-10	R0550	
N-9	R0560	
N-8	R0570	
N-7	R0580	
N-6	R0590	
N-5	R0600	
N-4	R0610	
N-3	R0620	
N-2	R0630	
N-1	R0640	29459.560
N	R0650	1984009.700
Total	R0660	2013469.270



s.21.01.01.01 Loss distribution risk profile									
Line of business	20010	Medical expense insurance							
Accident year/ underwriting year	20020	1 - Accident year							
	Start claims incurred	End claims incurred	Number of claims AY/UWY year N	Total claims incurred AY/UWY year N	Number of claims AY/UWY year N-1	Total claims incurred AY/UWY year N-1	Number of claims AY/UWY year N-2	Total claims incurred AY/UWY year N-2	
	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Bracket 1	R0010	5000.000	2596012	39179900.260	97297	2794087.920	3468	106955.880	
Bracket 2	R0020	5000.000	46	270658.290					
Bracket 3	R0030	10000.000							
Bracket 4	R0040	15000.000							
Bracket 5	R0050	20000.000							
Bracket 6	R0060								
Bracket 7	R0070								
Bracket 8	R0080								
Bracket 9	R0090								
Bracket 10	R0100								
Bracket 11	R0110								
Bracket 12	R0120								
Bracket 13	R0130								
Bracket 14	R0140								
Bracket 15	R0150								
Bracket 16	R0160								
Bracket 17	R0170								
Bracket 18	R0180								
Bracket 19	R0190								
Bracket 20	R0200								
Bracket 21	R0210								
Total	R0220		2596058	39450558.550	97297	2794087.920	3468	106955.880	

s.21.03.01.01 Non-life underwriting mass risks						
Line of business	20010	Medical expense insurance				
	Start sum insured	End sum insured	Number of underwriting risks	Total sum insured	Total annual written premium	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Bracket 1	R0010	250000.000		46529969.590	46529969.590	
Bracket 2	R0020					
Bracket 3	R0030					
Bracket 4	R0040					
Bracket 5	R0050					
Bracket 6	R0060					
Bracket 7	R0070					
Bracket 8	R0080					
Bracket 9	R0090					
Bracket 10	R0100					
Bracket 11	R0110					
Bracket 12	R0120					
Bracket 13	R0130					
Bracket 14	R0140					
Bracket 15	R0150					
Bracket 16	R0160					
Bracket 17	R0170					
Bracket 18	R0180					
Bracket 19	R0190					
Bracket 20	R0200					
Bracket 21	R0210					
Total	R0220			46529969.590	46529969.590	

5.21.02.01.01 Underwriting risks non-life														
Risk identification code	Identification of the company / person to which the risk relates	Description risk	Line of business	Description risk category covered	Validity period (start date)	Validity period (expiry date)	Currency	Sum insured	Original deductible policyholder	Type of underwriting	Amount underwriting model	Sum reinsured on a facultative basis, with all reinsurers	Sum reinsured, other than on facultative basis, with all reinsurers	Net retention of the insurer
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150
9WA0NDY7MRRIYXRE34	Banque de France/ADHERENTS	Complémentaire santé	1 - Medical expense insurance	Frais de santé	2025-01-01	2025-12-31	EUR	46529969.590		1 - Sum Insured	46529969.590		18252646.750	28277322.840



s.23.03.01.01						
Ordinary share capital and related share premium, initial fund members' contributions or the equivalent basic own - movements in the reporting period						
			Balance b/fwd	Increase	Reduction	Balance c/fwd
			C0010	C0020	C0030	C0060
Ordinary share capital - movements in the reporting period	Paid in	R0010				
	Called up but not yet paid in	R0020				
	Own shares held	R0030				
Total ordinary share capital		R0100				
Share premium account related to ordinary share capital - movements in the reporting period	Tier 1	R0110				
	Tier 2	R0120				
Total		R0200				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings - movements in the reporting period	Paid in	R0210	1025118.770			1025118.770
	Called up but not yet paid in	R0220				
Total initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings		R0300	1025118.770			1025118.770

s.25.01.01.01				
Basic Solvency Capital Requirement				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	3199565.430	3199565.430	
Counterparty default risk	R0020	853302.210	853302.210	
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040	4780105.270	4780105.270	
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060	-2134733.210	-2134733.210	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	6698239.710	6698239.710	

s.25.01.01.02				
Calculation of Solvency Capital Requirement				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
		Value		
		C0100		
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation		R0120		
Operational risk		R0130		1395899.090
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150		-183845.840
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200		7910292.950
Capital add-ons already set		R0210		
Capital add-ons already set	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214		
Solvency capital requirement		R0220		7910292.950
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450		
Net future discretionary benefits		R0460		

s.25.01.01.03		
Approach to tax rate		
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting
		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	2 - No

s.25.01.01.04 Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
			Before the shock	After the shock
			C0110	C0120
DTA			R0600	
DTA	DTA carry forward		R0610	
DTA	DTA due to deductible temporary differences		R0620	
DTL			R0630	183845.840

s.25.01.01.05 Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes				
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		
			LAC DT	
			C0130	
LAC DT			R0640	-183845.840
LAC DT	LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities		R0650	-183845.840
LAC DT	LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit		R0660	
LAC DT	LAC DT justified by carry back, current year		R0670	
LAC DT	LAC DT justified by carry back, future years		R0680	
LAC DT	Maximum LAC DT		R0690	-2023534.700

s.26.01.01.01 Market risk - basic information, part 1									
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting		Initial absolute values before shock			Absolute values after shock		
				Assets	Liabilities	Assets	Liabilities (after the loss absorbing capacity of technical provisions)		Liabilities (before the loss-absorbing capacity of technical provisions)
				C0020	C0030	C0040	C0050	C0070	C0070
Interest rate risk	interest rate down shock		R0110	14976754.270	2948671.520	15548339.900	3017685.710	3017685.710	
	interest rate up shock		R0120	14976754.270	2948671.520	14350236.660	2946985.410	2946985.410	
	type 1 equities		R0210	2148691.290		1140875.490			
		Type 1 equity other than long-term	R0221	2148691.290		1140875.490			
		strategic participations (type 1 equities)	R0230						
	type 1 equities	Long-term equity investments (type 1 equities)	R0231						
		duration-based (type 1 equities)	R0240						
	type 2 equities		R0250	318759.000		137373.320			
		Type 2 equity other than long-term	R0261	318759.000		137373.320			
		strategic participations (type 2 equities)	R0270						
	type 2 equities	Long-term equity investments (type 2 equities)	R0271						
		duration-based (type 2 equities)	R0280						
	qualifying infrastructure corporate equities		R0291						
Equity risk	qualifying infrastructure corporate equities	qualifying infrastructure corporate equities, other than strategic and long-term	R0293						
	qualifying infrastructure corporate equities	strategic participations (qualifying infrastructure corporate equities)	R0294						
		Long-term equity investments (qualifying infrastructure corporate equities)	R0295						
	qualifying infrastructure equities other than corporate		R0292						
	qualifying infrastructure equities other than corporate	qualifying infrastructure equities other than corporate, other than strategic and long-term	R0296						
		strategic participations (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0297						
		Long-term equity investments (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0298						
Property risk			R0300						
	bonds and loans		R0410	18451515.600		17233603.770			
		loans and bonds (qualifying infrastructure corporate investment)	R0414						
	bonds and loans	loans and bonds (qualifying investment infrastructure other than infrastructure corporate)	R0413						
		loans and bonds (other than qualifying investment infrastructure and infrastructure corporate)	R0412	18451515.600		17233603.770			
Spread risk	credit derivatives	downward shock on credit derivatives	R0430						
		upward shock on credit derivatives	R0440						
	Securitisation positions		R0450						
		Senior STS securitisation	R0461						
		Non-senior STS securitisation	R0462						
	Securitisation positions	resecuritisations	R0480						
		Other securitisation	R0481						
		Transitional type 1 securitisation	R0482						
		Guaranteed STS securitisation	R0483						
Market risk concentrations			R0500	22802235.370					
Currency risk	increase in the value of the foreign currency		R0610						
	decrease in the value of the foreign currency		R0620						
Diversification within market risk module			R0700						
Total market risk			R0800						

s.26.01.01.02					
Market risk - basic information, part 2					
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting			
			Absolute values after shock	Absolute values after shock	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	
			C0060	C0080	
Interest rate risk			R0100	624831.510	624831.510
Interest rate risk	interest rate down shock		R0110		
	interest rate up shock		R0120	624831.510	624831.510
Equity risk			R0200	1150129.770	1150129.770
Equity risk	type 1 equities	Type 1 equity other than long-term	R0210	1007815.810	1007815.810
		strategic participations (type 1 equities)	R0221		
	type 1 equities	Long-term equity investments (type 1 equities)	R0230		
		duration-based (type 1 equities)	R0231		
			R0240		
	type 2 equities	Type 2 equity other than long-term	R0250	181385.680	181385.680
		strategic participations (type 2 equities)	R0261		
	type 2 equities	Long-term equity investments (type 2 equities)	R0270		
		duration-based (type 2 equities)	R0271		
			R0280		
	qualifying infrastructure corporate equities		R0291		
	qualifying infrastructure corporate equities	qualifying infrastructure corporate equities, other than strategic and long-term	R0293		
		strategic participations (qualifying infrastructure corporate equities)	R0294		
		Long-term equity investments (qualifying infrastructure corporate equities)	R0295		
	qualifying infrastructure equities other than corporate		R0292		
	qualifying infrastructure equities other than corporate	qualifying infrastructure equities other than corporate, other than strategic and long-term	R0296		
		strategic participations (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0297		
		Long-term equity investments (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0298		
Property risk			R0300		
Spread risk			R0400	1217911.830	1217911.830
Spread risk	bonds and loans	loans and bonds (qualifying infrastructure corporate investment)	R0410	1217911.830	1217911.830
		loans and bonds (qualifying investment infrastructure other than infrastructure corporate)	R0414		
	bonds and loans	loans and bonds (other than qualifying investment infrastructure and infrastructure corporate)	R0413		
			R0412	1217911.830	1217911.830
	credit derivatives		R0420		
	credit derivatives	downward shock on credit derivatives	R0430		
		upward shock on credit derivatives	R0440		
	Securitisation positions		R0450		
	Securitisation positions	Senior STS securitisation	R0461		
		Non-senior STS securitisation	R0462		
resecuritisations		R0480			
Other securitisation		R0481			
Transitional type 1 securitisation		R0482			
Guaranteed STS securitisation		R0483			
Market risk concentrations			R0500	2222512.510	2222512.510
Currency risk			R0600		
Currency risk	increase in the value of the foreign currency		R0610		
	decrease in the value of the foreign currency		R0620		
Diversification within market risk module			R0700	-2015820.180	-2015820.180
Total market risk			R0800	3199565.430	3199565.430

### s.26.01.01.03

#### Simplifications used

Article 112	Z0010	2 - Regular reporting
		Simplifications used
		C0010
Simplifications spread risk - bonds and loans	R0012	9
Simplifications market concentration risk - simplifications used	R0014	9 - Simplifications not used
Captives simplifications - interest rate risk	R0020	2 - Simplifications not used
Captives simplifications - spread risk on bonds and loans	R0030	2 - Simplifications not used
Captives simplifications - market concentration risk	R0040	2 - Simplifications not used

s.26.02.01.01 Counterparty default risk - basic information									
Article 112		Z0010		2 - Regular reporting					
				Name of single name exposure	Code and type of code of single name exposure	Loss Given Default	Probability of Default	Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
				C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080
Type 1 exposures		R0100							75215.590
Type 1 exposures	Single name exposure 1	R0110	MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE	LEI/969500UDOCU02BDSQN62		553661.480	0.05%		
	Single name exposure 2	R0120	SAS RUE LA BOETIE	LEI/969500RVTZ7F39OODR41		449269.270	0.05%		
	Single name exposure 3	R0130	MGEN	LEI/9695002XFDDIA8FNI325		357533.080	0.05%		
	Single name exposure 4	R0140	CNP	LEI/969500QKVPV2H8UNM738		69447.420	0.05%		
	Single name exposure 5	R0150	BANQUE DE FRANCE	LEI/9W40NDY17MRRJVKY8R34		35387.630	0.01%		
	Single name exposure 6	R0160	BPCE	LEI/9695005MSX1OYEMGDF46		24045.730	0.05%		
	Single name exposure 7	R0170	CREDIT MUTUEL	LEI/969500UNUWKSDD7J8P53		11377.210	0.05%		
	Single name exposure 8	R0180							
	Single name exposure 9	R0190							
	Single name exposure 10	R0200							
Type 2 exposures		R0300							795438.970
Type 2 exposures	Receivables from Intermediaries due for more than 3 months	R0310							
	All type 2 exposures other than receivables from Intermediaries due for more than 3 months	R0320				5302926.440			
Diversification within counterparty default risk module		R0330							-17352.350
Total counterparty default risk		R0400						853302.210	853302.210

### s.26.02.01.02

#### Simplifications used

Article 112		Z0010		2 - Regular reporting	
				Simplifications used	
				C0010	
Simplifications		R0010		9	

s.26.04.01.03 NSLT Health premium and reserve risk											
Article 112		Z0010		2 - Regular reporting							
				Standard deviation for premium risk			Standard deviation for reserve risk	Volume measure for premium and reserve risk			
				USP Standard Deviation	USP Standard Deviation gross/net	USP Adjustment Factor for non-proportional reinsurance	USP	Vprem	Vres	Geographical Diversification	V
				C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
Medical expenses insurance and proportional reinsurance		R1000						29621389.550	2013142.170	100.00%	31634531.720
Income protection insurance and proportional reinsurance		R1010								100.00%	
Worker's compensation insurance and proportional reinsurance		R1020								100.00%	
Non-proportional health reinsurance		R1030									
Total Volume measure		R1040									31634531.720
Combined standard deviation		R1050		4.87%							

### s.26.04.01.04

#### Total NSLT health premium and reserve risk

Article 112		Z0010		2 - Regular reporting	
				Solvency capital requirement	
				C0180	
Total NSLT health premium and reserve risk		R1100		4624950.800	

s.26.04.01.05 NSLT health lapse risk									
Article 112		Z0010		2 - Regular reporting					
				Initial absolute values before shock			Absolute values after shock		
				Assets	Liabilities	Assets	Liabilities	Solvency capital requirement	
				C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	
NSLT health lapse risk		R1200			935529.350				

s.26.06.01.01			
Operational risk - basic information			
Article 112	Z0010	2 - Regular reporting	
			Capital requirement
			C0020
Operational risk - Information on technical provisions	Life gross technical provisions (excluding risk margin) (other than unit-linked or index-linked)	R0100	
	Life gross technical provisions unit-linked (excluding risk margin)	R0110	
	Non-life gross technical provisions (excluding risk margin)	R0120	3318176.180
Capital requirement for operational risk based on technical provisions		R0130	99545.290
Operational risk - Information on earned premiums	Earned life gross premiums (previous 12 months) (other than unit-linked or index-linked)	R0200	
	Earned life gross premiums unit-linked (previous 12 months)	R0210	
	Earned non-life gross premiums (previous 12 months)	R0220	46529969.590
	Earned life gross premiums (12 months prior to the previous 12 months) (other than unit-linked or index-linked)	R0230	
	Earned life gross premiums unit-linked (12 months prior to the previous 12 months)	R0240	
	Earned non-life gross premiums (12 months prior to the previous 12 months)	R0250	44162598.120
Capital requirement for operational risk based on earned premiums		R0260	1395899.090
Operational risk - calculation of the SCR	Capital requirement for operational risk charge before capping	R0300	1395899.090
	Percentage of Basic Solvency Capital Requirement	R0310	2009471.910
	Capital requirement for operational risk charge after capping	R0320	1395899.090
	Expenses incurred in respect of unit linked business (previous 12 months)	R0330	
Total capital requirement for operational risk		R0340	1395899.090

s.27.01.01.01						
Non-life and Health catastrophe risk - Summary						
		SCR before risk mitigation	Total risk mitigation			
		C0010	C0020			
			SCR after risk mitigation			
			C0030			
Non-life catastrophe risk - Summary	Natural catastrophe risk	R0010				
	Natural catastrophe risk	Windstorm	R0020			
		Earthquake	R0030			
		Flood	R0040			
		Hail	R0050			
		Subsidence	R0060			
		Diversification between perils	R0070			
	Catastrophe risk non-proportional property reinsurance	R0080				
	Man-made catastrophe risk	R0090				
	Man-made catastrophe risk	Motor vehicle liability	R0100			
		Marine	R0110			
		Aviation	R0120			
		Fire	R0130			
		Liability	R0140			
		Credit & Suretyship	R0150			
	Diversification between perils	R0160				
	Other non-life catastrophe risk	R0170				
	Other non-life catastrophe risk	Diversification between perils	R0180			
Total Non-life catastrophe risk before diversification		R0190				
Total Non-life catastrophe risk before diversification	Diversification between sub-modules	R0200				
Total Non-life catastrophe risk after diversification		R0210				
Health catastrophe risk - Summary	Health catastrophe risk	R0300	859872.010	343948.810	515923.210	
	Health catastrophe risk	Mass accident	R0310	2857.740	1143.100	1714.650
		Accident concentration	R0320			
		Pandemic	R0330	859867.260	343946.910	515920.360
		Diversification between sub-modules	R0340	-2852.990	-1141.200	-1711.800

s.28.01.01.01		
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		
		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	1467621.730

s.28.01.01.02		Background information	
		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	2948671.520	28277322.840
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

s.28.01.01.05		Overall MCR calculation	
		Value	
		C0070	
Linear MCR	R0300	1467621.730	
SCR	R0310	7910292.950	
MCR cap	R0320	3559631.830	
MCR floor	R0330	1977573.240	
Combined MCR	R0340	1977573.240	
Absolute floor of the MCR	R0350	2700000.000	
Minimum Capital Requirement	R0400	2700000.000	

s.29.01.01.01		Reconciliation with Own funds - Items reported in "Own funds"		Year N	Year N-1	Variation
				C0010	C0020	C0030
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0020				
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0030	1025118.770	1025118.770		
	Subordinated mutual member accounts	R0040				
	Surplus funds	R0050				
	Preference shares	R0060				
	Share premium account related to preference shares	R0070				
	Reconciliation reserve before deduction for participations	R0080	18770166.730	18984944.010		-214777.280
	Subordinated liabilities	R0090				
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0100				
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0110				
	Variation of total BOF items before adjustments	R0120	19795285.500	20010062.780		-214777.280

s.29.01.01.02		Variation of components of reconciliation reserve - Items reported in "Own funds"		Variation
				C0030
Variation of components of reconciliation reserve - Items reported in "Own funds"	Excess of assets over liabilities (Variations of BOF explained by Variation Analysis Templates)	R0130		-214777.280
	Own shares	R0140		
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0150		
	Other basic own fund items	R0160		
	Restricted own fund items due to ring fencing and matching	R0170		
	Total variation of Reconciliation Reserve	R0180		-214777.280
Summary Analysis of Variation of Excess of Assets over Liabilities	Variations due to investments and financial liabilities	R0190		994048.610
	Variations due to net technical provisions	R0200		-1427031.320
	Variations in capital basic own fund items and other items approved	R0210		
	Variation in Deferred Tax position	R0220		81848.070
	Income Tax of the reporting period	R0230		
	Dividend distribution	R0240		
Other variations in Excess of Assets over Liabilities	R0250		136357.350	

s.29.02.01.01			
Excess of Assets over Liabilities - explained by investments and financial liabilities			
		Value	
		C0010	
Of which movements in valuation with an impact on Excess of Assets over Liabilities	Valuation movements on investments	R0010	850811.120
	Valuation movements on own shares	R0020	
	Valuation movements on financial liabilities and subordinated liabilities	R0030	
Of which Investments revenues and expenses with an impact on Excess of Assets over Liabilities	Investment revenues	R0040	143237.490
	Investments expenses incl. Interest charges on subordinated and financial liabilities	R0050	
Variation in Excess of Assets over Liabilities explained by Investments and financial liabilities management		R0060	994048.610
Detail of Investment revenues	Dividends	R0070	
	Interests	R0080	143237.490
	Rents	R0090	
	Other	R0100	

s.29.03.01.03			
Analysis of movements affecting Excess of Assets over Liabilities			
		LIFE - Gross of reinsurance	NON LIFE - Gross of reinsurance
		C0050	C0060
Opening Best Estimate	R0150		815077.030
Exceptional elements triggering restating of opening Best Estimate	R0160		
Changes in perimeter	R0170		
Foreign exchange variation	R0180		
Variation of Best Estimate on risk covered after the period	R0190		-3458.530
Variation of Best Estimate on risks covered during the period	R0200		5455430.580
Variation of Best Estimate due to unwinding of discount rate - risks covered prior to period	R0210		-79231.900
Variation of Best Estimate due to year N projected in and out flows - risks covered prior to period	R0220		-2869641.000
Variation of Best Estimate due to experience and other sources - risks covered prior to period	R0230		-55598.690
Variation of Best Estimate due to changes in non economic assumptions - risks covered prior to period	R0240		93140.870
Variation of Best Estimate due to changes in economic environment - risks covered prior to period	R0250		18343.040
Other changes not elsewhere explained	R0260		-55885.220
Closing Best Estimate	R0270		3318176.180

s.29.03.01.04			
Reinsurance recoverables - opening and closing BE [AY]			
		LIFE - Reinsurance recoverables	NON LIFE - Reinsurance recoverables
		C0070	C0080
Opening Best Estimate	R0280		-706890.270
Closing Best Estimate	R0290		369177.560

s.29.03.01.06			
Technical flows affecting Technical provisions			
		LIFE	NON LIFE
		C0100	C0110
Premiums written during the period	R0310		145267934.740
Claims and Benefits during the period, net of salvages and subrogations	R0320		134577004.990
Expenses (excluding Investment expenses)	R0330		10165744.920
Total technical flows on gross technical provisions	R0340		525184.830
Technical flows related to reinsurance during the period (recoverables received net of premiums paid)	R0350		-603472.360

s.29.03.01.07			
Variation in Excess of Assets over Liabilities explained by Technical provisions			
		LIFE	NON LIFE
		C0120	C0130
Gross Technical Provisions	R0360		-2503099.150
Reinsurance recoverables	R0370		1076067.830

s.29.04.01.02				
Detailed analysis per period - Technical flows versus Technical provisions - AY				
Line of business	Z0010	1 and 13 Medical expense insurance		
		Risks covered after the period	Risks covered during the period	Risks covered prior to period
		C0030	C0040	C0050
Premiums written	R0080	98737965.150	46529969.590	
Claims and benefits - net of salvages and subrogations recovered	R0090	91872172.950	39803788.240	2901043.800
Expenses (related to insurance and reinsurance obligations)	R0100	6862333.670	3079002.440	224408.810
Variation of BE	R0110	-3458.530	5455430.580	-2869641.000
Variation of TP as a whole	R0120			
Net variation for index-linked and unit-linked business	R0130			
Total	R0140	6917.060	-1808251.660	-255811.610

